



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

4

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

2013

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.13f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres et résumé
Commentaire sur le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d’engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d’engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d’infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l’état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L’annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l’appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l’imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (notamment personnel, investissements, technologies de l’information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	5
Arrêté fédéral II (projet)	14
2 Fonds d'infrastructure	15
Arrêté fédéral III (projet)	25
3 Domaine des écoles polytechniques fédérales	27
Arrêté fédéral IV (projet)	73
4 Régie fédérale des alcools	75
Arrêté fédéral V (projet)	87



Table des matières

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	9
11 Bases légales, structure et compétences	9
12 Fonctionnement du fonds	9
13 Compte 2013	10
Arrêté fédéral II (projet)	14

11 Bases légales, structure et compétences

Le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP), créé en 1998, sert au financement des grands projets d'aménagement sur le réseau ferré suisse. Il est alimenté par des apports à affectation obligatoire provenant des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales. En 2013, près de 1,5 milliard de francs ont été prélevés sur le fonds pour réaliser les projets d'aménagement; les trois quarts environ de ce montant ont été utilisés pour financer l'achèvement de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA).

L'institution d'un fonds pour les grands projets ferroviaires trouve sa base dans l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'arrêté fédéral du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 10 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement dépendant et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend

- les revenus, qui se composent des apports au fonds sous forme de recettes affectées, des prêts inscrits à l'actif ainsi que des intérêts actifs sur les prêts, et
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de

la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds. Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets (art. 4 du règlement). Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Dans une *première phase* d'existence du fonds, il y a un pic d'investissement en raison du cumul des projets. Les recettes affectées ne suffisent alors pas à couvrir les charges annuelles du fonds. Le solde négatif du compte de résultats est donc couvert annuellement par l'octroi de prêts de trésorerie (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles ont été indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Dans la *seconde phase* d'existence du fonds, les apports prévus par l'article constitutionnel, à savoir les recettes affectées, sont plus importants que les prélèvements effectués sur le fonds pour les différents projets. Il en résulte un surplus annuel de financement. Conformément à l'art. 6, al. 3, du règlement du fonds, au moins 50 % des ressources affectées au fonds (RPLP et pour mille de la TVA) doivent être consacrées au remboursement des avances à partir de la mise en exploitation commerciale du

tunnel de base du St-Gothard (probablement en décembre 2016). Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé. Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminue, ce qui réduit d'autant la part de l'endettement de la Confédération due aux grands projets ferroviaires. Finalement, le fonds sera dissout lorsque les différents projets seront réalisés et que les avances, rémunérées aux conditions du marché, auront été complètement remboursées.

Le projet relatif au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF; message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et sur le contre-projet direct [arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire]), qui a été adopté par votation populaire du 9 février 2014, prévoit de transformer le fonds FTP en un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de durée non déterminée pour le 1.1.2016. Ce fonds servira aussi à rémunérer et à rembourser les avances.

13 Compte 2013

Les recettes affectées ont été inférieures d'environ 74 millions à ce qui avait été prévu dans le budget 2013. Les apports provenant des recettes de la RPLP ont été inférieurs de 36 millions aux valeurs budgétisées, car le budget 2013 reposait sur une estimation trop élevée pour l'année 2012. De même, les apports issus du pour mille de la TVA se sont situés légèrement en dessous des prévisions du budget (- 15 mio). Cet écart résulte de l'adaptation du calcul de la part des recettes totales de la TVA revenant au fonds FTP, qui n'était pas encore connue au moment de l'établissement du budget. Les apports provenant du produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui correspondent à un quart des dépenses de construction pour les lignes de base de la NLFA, ont également été inférieurs (de 23 mio) à la valeur inscrite au budget. Ce sont principalement les travaux sur l'axe du Saint-Gothard qui ont requis moins de ressources que prévu. Par rapport à l'exercice comptable 2012, les apports provenant de la RPLP ont augmenté de 185 millions. En effet, la part de la RPLP retenue par la Confédération en 2013 pour couvrir les coûts (externes) occasionnés par le trafic routier a été nettement plus faible que l'année précédente (90 mio par rapport à 283 mio en 2012).

Crédits supplémentaires (41 mio) et transferts de crédit (15 mio) compris, les ressources disponibles pour les différents projets s'élevaient à 1657 millions, alors que 1480 millions ont été prélevés, soit quelque 177 millions ou 11 % de moins que prévu.

Les prélèvements destinés à financer des projets dans le cadre de la NLFA (sans l'analyse de la capacité des axes nord-sud ni l'acquisition des terrains du tracé) se sont élevés à 1110 millions de francs, soit quelque 96 millions (- 8 %) de moins que la somme inscrite au budget. Environ 80 millions (- 8 %) de moins que prévu ont été dépensés pour l'axe du St-Gothard. Cette différence s'explique principalement par un plus faible besoin de ressources pour la technique ferroviaire au tunnel de base du Saint-

Gothard et pour les travaux de construction au tunnel de base du Ceneri : tous les paquets de prestations n'ont pas pu être libérés comme prévu pour le paiement. Les aménagements de tronçons sur les axes du Loetschberg et du Saint-Gothard ont requis respectivement 4,6 et 9,1 millions de moins que le montant inscrit au budget. Les aménagements du tronçon St-Gall - Arth-Goldau ont également nécessité 2,5 millions de moins que prévu. L'analyse de la capacité des axes nord-sud a laissé un solde de crédit de 1,4 million (- 32 %).

La 1^{re} étape de RAIL 2000 a requis presque intégralement les 15 millions inscrits au budget. Mais le développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) a laissé 5,5 millions non utilisés sur les 169 millions inscrits au budget. Les dépenses affectées à la planification de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ont atteint 1,8 million, soit nettement moins que les 3,3 millions inscrits au budget.

Les prélèvements effectués sur le fonds FTP pour le *raccordement au réseau européen des trains à haute performance (raccordement LGV)* se sont élevés à quelque 75 millions et se situent 42 % en dessous de la valeur inscrite au budget. Environ un quart des ressources (19 mio) a été utilisé pour les aménagements entre l'aéroport de Zurich et Winterthur, soit un écart par rapport au budget de 48 % qui s'explique par des adjudications avantageuses. Parallèlement à ces adjudications, des optimisations de projet ont également permis de ne pas utiliser la totalité du crédit (- 8,6 mio) pour les aménagements Sargans-St-Margrethen. En raison de retards dans les débuts des travaux, 6,3 millions seulement (- 75 %) sur les 25,4 millions prévus pour les aménagements St-Gall-Constance, 54 % de la somme affectée aux aménagements Bienne - Belfort et 30 % seulement de celle destinée aux aménagements Lausanne-Vallorbe ont été dépensés. Les ressources budgétisées pour le financement préalable des

Apports prov. de recettes affectées



Prélèvements consacrés aux projets



Comme c'était déjà le cas les années précédentes, la majeure partie des ressources du fonds FTP est absorbée par la NLFA. Le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), un des éléments de Rail 2000, gagne peu à peu en importance. Entre parenthèses: valeurs selon compte 2013, en millions de francs

aménagements Lindau–Geltendorf ont été intégralement épuisés, alors qu'il reste 14% du crédit pour les aménagements St-Gall–St-Margrethen, 9% pour Bülach–Schaffhouse, 6% pour le nœud de Genève et 4% pour la contribution aux aménagements de Bellegarde–Nurieux–Bourg-en-Bresse. En raison de problèmes géologiques, seuls 3,9 millions (-34%) ont été dépensés pour les aménagements Berne–Neuchâtel–Pontarlier.

Les dépenses liées à la *protection contre le bruit* (112 mio) ont été inférieures de 14% à la valeur inscrite au budget.

Les intérêts sur les avances et les intérêts sur les prêts, à prendre en charge par le fonds FTP, s'élèvent à respectivement à 165 millions et à 0,9 million de francs. Les intérêts sur les avances sont donc inférieurs d'environ 5 millions ou de 3% au budget. La part des recettes affectées de la RPLP et de la TVA utilisée pour le paiement des intérêts sur les avances s'élève à 14% (les fonds de l'impôt sur les huiles minérales ne peuvent pas être utilisés pour rembourser les intérêts sur les avances).

Après imputation des intérêts sur les avances, le fonds FTP boucle ses comptes 2013 sur un découvert de 158 millions, soit 107 millions de moins que prévu par le budget, compte tenu de tous les crédits supplémentaires et transferts de crédit. Les avances cumulées passent de 7965 à 8123 millions. Elles se situent encore pour quelque 1607 millions en deçà de la limite des avances prescrite par la loi.

Comme l'année précédente, des prêts conditionnellement remboursables sont passés de la comptabilité du fonds au bilan de la Confédération dans le cadre d'un transfert de prêt, cette fois pour 132,5 millions de francs. La préparation de l'exploitation de l'axe du Loetschberg (améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg) de BLS réseau SA a fait l'objet d'un décompte définitif (66,3 mio). De même, les travaux d'un tronçon de liaison à simple voie entre St. Fiden et le tunnel de Bruggwald (aménagements LGV St-Gall–Constance, raccord SOB) des CFF sont achevés et les installations ont été remises au SOB (10,6 mio). Sur l'axe du Saint-Gothard, l'élimination comptable d'un prêt conditionnellement remboursable d'ATG (55,6 mio) a eu lieu dans le cadre d'une passation-pilote concernant l'ouvrage d'art Altdorf Rynächt que les CFF ont repris.

Compte de résultats

CHF	Compte 2012	Budget		Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012	
		y c. suppléments 2013			val.abs.	%
Revenus	2 227 213 517	2 459 747 376		2 460 412 503	233 198 986	10,5
Recettes affectées	1 281 722 606	1 560 972 600		1 486 587 261	204 864 655	16,0
Taxe sur la valeur ajoutée	305 373 272	328 000 000		312 887 989	7 514 716	2,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	711 495 060	932 360 100		896 570 891	185 075 831	26,0
Impôt sur les huiles minérales	264 854 273	300 612 500		277 128 381	12 274 108	4,6
Inscription à l'actif des prêts remboursables, Confédération	625 000	780 000		780 000	155 000	24,8
Inscription à l'actif de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	682 233 259	632 925 000		814 619 212	132 385 953	19,4
NLFA, dont						
axe du St-Gothard	504 289 481	525 000 000		485 219 212	-19 070 269	-3,8
aménagement Saint-Gall - Arth-Goldau	–	–		15 500 000	6 700 000	76,1
amélior. apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	10 143 778	8 925 000		6 800 000	-3 343 778	-33,0
amélior. apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	23 500 000	87 750 000		94 000 000	70 500 000	300,0
Rail 2000, dont						
1 ^{re} étape	4 600 000	11 250 000		9 500 000	4 900 000	106,5
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	5 200 000	–		10 600 000	5 400 000	103,8
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	13 100 000	–		130 000 000	116 900 000	892,4
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	–	–		100 000	100 000	n.d.
Raccordement au réseau européen	112 600 000	–		62 900 000	-49 700 000	-44,1
Perte	262 632 652	265 069 776		158 426 030	-104 206 622	-39,7
Charges	2 227 213 517	2 459 747 376		2 460 412 503	233 198 986	10,5
Prélèvements consacrés aux projets	1 368 883 796	1 656 568 200		1 480 316 576	111 432 780	8,1
NLFA, dont						
surveillance du projet	1 707 034	2 500 000		1 885 896	178 862	10,5
axe du Loetschberg	1 600 000	6 550 000		6 550 000	4 950 000	309,4
axe du St-Gothard	1 008 578 961	1 050 000 000		970 438 425	-38 140 537	-3,8
aménagement Saint-Gall - Arth-Goldau	9 011 391	18 133 000		15 584 000	6 572 609	72,9
amélior. apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	11 239 118	11 900 000		7 299 558	-3 939 560	-35,1
amélior. apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	30 976 000	117 000 000		107 884 000	76 908 000	248,3
garantie du tracé	–	200 000		5 595	5 595	n.d.
analyse de la capacité des axes nord-sud	6 217 772	4 300 000		2 932 927	-3 284 845	-52,8
Rail 2000, dont						
1 ^{re} étape	6 636 000	15 000 000		14 946 800	8 310 800	125,2
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	5 315 980	18 100 000		14 450 052	9 134 072	171,8
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	–	200 000		–	–	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	28 985 515	149 000 000		148 487 909	119 502 395	412,3
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	15 174	300 000		86 342	71 168	469,0
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	108 766	1 500 000		566 179	457 413	420,5
planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030)	771 728	3 300 000		1 835 798	1 064 070	137,9
Raccordement au réseau européen, dont						
surveillance du projet	–	200 000		–	–	n.d.
aménagement Saint-Gall - St-Margrethen	6 184 130	2 000 000		1 729 684	-4 454 446	-72,0
aménagement Lindau - Geltendorf	625 000	780 000		780 000	155 000	24,8
aménagement Bulach - Schaffhouse	17 900 000	14 500 000		13 143 000	-4 757 000	-26,6
construction nouvel axe Belfort - Dijon	10 000 000	–		–	-10 000 000	-100,0
aménagement Vallorbe/Pontarlier - Dijon	–	–		–	–	n.d.
aménagement du nœud de Genève	9 500 000	9 000 000		8 451 659	-1 048 341	-11,0
aménagement Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	–	6 877 200		6 599 894	6 599 894	n.d.
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	125 000	600 000		–	-125 000	-100,0
aménagement Bienne - Belfort	12 088 000	4 228 000		2 297 253	-9 790 747	-81,0
aménagement Berne - Neuchâtel - Pontarlier	17 800 000	5 900 000		3 900 000	-13 900 000	-78,1
aménagement Lausanne - Vallorbe	136 000	800 000		238 000	102 000	75,0
aménagement Sargans - St-Margrethen	16 333 000	21 000 000		12 397 000	-3 936 000	-24,1
aménagement Saint-Gall - Constance	7 220 652	25 400 000		6 263 876	-956 776	-13,3
aménagement Zurich-Aéroport - Winterthour	37 300 000	37 300 000		19 283 000	-18 017 000	-48,3
Protection contre le bruit	122 508 576	130 000 000		112 279 730	-10 228 846	-8,3
Intérêts sur prêts	926 850	859 475		857 163	-69 688	-7,5
Intérêts sur les avances	175 169 612	169 394 701		164 619 553	-10 550 059	-6,0
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	682 233 259	632 925 000		814 619 212	132 385 953	19,4

n.d.: non disponible

Bilan

CHF	Compte 2012	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Actif	56 525 000	52 305 000	-4 220 000	-7,5
Actif immobilisé	56 525 000	52 305 000	-4 220 000	-7,5
Prêts à taux variable conditionnellement remboursables	14 218 841 364	14 900 960 576	682 119 212	4,8
NLFA, axe du Loetschberg	2 181 460 281	2 181 460 281	-	-
NLFA, axe du St-Gothard	5 743 954 083	6 173 573 295	429 619 212	7,5
NLFA aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	8 800 000	24 300 000	15 500 000	176,1
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	212 600 000	153 100 000	-59 500 000	-28,0
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	41 900 000	135 900 000	94 000 000	224,3
Rail 2000, 1 ^{re} étape	5 714 627 000	5 724 127 000	9 500 000	0,2
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	5 200 000	15 800 000	10 600 000	203,8
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	13 100 000	143 100 000	130 000 000	992,4
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	-	100 000	100 000	n.d.
LGV, aménagements St-Gall - St-Margrethen	41 900 000	43 600 000	1 700 000	4,1
LGV, aménagements Bulach - Schaffhouse	100 400 000	113 500 000	13 100 000	13,0
LGV, aménagement du nœud de Genève	19 000 000	27 400 000	8 400 000	44,2
LGV, aménagements Bienne - Belfort	15 000 000	16 900 000	1 900 000	12,7
LGV aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	6 400 000	6 400 000	-	-
LGV, aménagements Lausanne - Vallorbe	400 000	600 000	200 000	50,0
LGV, aménagements Sargans - St-Margrethen	31 400 000	43 700 000	12 300 000	39,2
LGV, aménagements St-Gall - Constance	18 100 000	13 600 000	-4 500 000	-24,9
LGV, aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour	64 600 000	83 800 000	19 200 000	29,7
Prêts remboursables	56 525 000	52 305 000	-4 220 000	-7,5
Rail 2000, 1 ^{re} étape	50 000 000	45 000 000	-5 000 000	-10,0
LGV, contrib. au financement préalable des aménagements Lindau - Geltendorf	6 525 000	7 305 000	780 000	12,0
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	-14 218 841 364	-14 900 960 576	-682 119 212	4,8
Passif	56 525 000	52 305 000	-4 220 000	-7,5
Capitaux de tiers	8 021 162 028	8 175 368 058	154 206 030	1,9
Prêts remboursables de la Confédération	56 525 000	52 305 000	-4 220 000	-7,5
Avances de la Confédération	7 964 637 028	8 123 063 058	158 426 030	2,0
Capital propre	-7 964 637 028	-8 123 063 058	-158 426 030	2,0
Perte reportée	-7 964 637 028	-8 123 063 058	-158 426 030	2,0

n.d.: non disponible

Projet

Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2013

du # juin 2014

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets
ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du 26 mars 2014²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont
approuvés pour l'année 2013 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de
1 480 316 576 francs pour les projets et il se solde par un
défaut de financement de 158 426 030 francs,
couvert par des prêts de trésorerie;
- b. le bilan présente des avances de 8 123 063 058 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	19
21 Bases légales, structure et compétences	19
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	20
23 Compte 2013	20
Arrêté fédéral III (projet)	25

21 Bases légales, structure et compétences

Créé en 2006, le fonds d'infrastructure sert à financer l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement ainsi que les contributions aux mesures en faveur du trafic d'agglomération et aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. En 2013, plus de la moitié des prélèvements ont été consacrés à l'achèvement du réseau et un bon tiers aux mesures concernant le trafic d'agglomération. En raison du retard pris dans certains projets tant pour les routes nationales que pour le trafic d'agglomération, les crédits disponibles n'ont pas été entièrement utilisés.

Le fonds d'infrastructure se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFINfr; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global¹ pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin; RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

La loi sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1.1.2008.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend:

- *les revenus*: il s'agit des apports au fonds, ainsi que de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction et des prêts conditionnellement remboursables affectés à des projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- *les charges*: il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations et routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des réévaluations résultant de l'inscription à l'actif des tronçons de route nationale en construction et de l'octroi de prêts conditionnellement remboursables pour des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre du trafic d'agglomération (RER et lignes de tramway). Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. celles qui sont liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des mesures de compensation écologique, etc.).

¹ au lieu de «crédit global», lire «crédit d'ensemble» (voir erratum du 10.4.2008 relatif à l'art. 3 LFINfr, RO 2008 1889)

Le bilan se compose des éléments ci-après (postes principaux):

- *Actif circulant*: les moyens disponibles se composent essentiellement des créances sur la Confédération. Au demeurant, il convient de préciser que le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, étant donné que ces dernières ne sont octroyées par la Confédération qu'au fur et à mesure des besoins effectifs et en fonction de ceux-ci.
- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés aux projets d'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations (remboursables sous conditions) portés à l'actif et réévalués.
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part dudit crédit destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets urgents et prêts à être réalisés en matière de trafic d'agglomération (2,6 mrd) et aux contributions pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (800 mio) a été débloquée d'emblée. De plus, par le biais des arrêtés fédéraux du 21.9.2010, le Parlement a libéré pour la première fois et dès 2011 des ressources destinées aux projets prêts à être réalisés du programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération. L'allocation de ressources supplémentaires pour ces programmes est demandée périodiquement à l'Assemblée fédérale.

Pendant la durée de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année les comptes de celui-ci, ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'apport annuel au fonds. Conformément à l'art. 9 LFINfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit chaque année une planification des finances du fonds, qu'il présente au Parlement avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble selon le renchérissement effectif et la TVA.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

La Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit conformément à la LFIInfr:

- Achèvement, en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst., du réseau des routes nationales décidé
- Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

L'utilisation des ressources est partiellement soumise à conditions. A titre de premier apport, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation routière a été créditée au fonds d'infrastructure. Conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, ce premier apport ne peut être utilisé que

pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et les contributions destinées aux routes principales. Cette condition vaut aussi pour l'apport extraordinaire de 850 millions que le Parlement a décidé d'octroyer en 2011 au fonds pour en améliorer les liquidités.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les apports annuels.

En vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, les apports au fonds d'infrastructure sont définis de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst., disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans (art. 13 LFIInfr). Les ressources excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

23 Compte 2013

Le compte de résultats 2013 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde négatif de 141 millions.

Les revenus, d'un montant de 2019 millions, se composent des éléments suivants:

En 2013, l'apport au fonds s'est monté à 1026 millions.

Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales et de l'élimination des goulets d'étranglement ont pu être portées à l'actif respectivement à hauteur de 604 et 94 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire, d'un total de 226 millions, et des prêts destinés aux programmes pour le trafic d'agglomération, d'un montant de 69 millions. Par rapport à l'année précédente, les montants de ces prêts se sont inscrits respectivement en hausse de 41 millions et en baisse de 23 millions de francs.

Les charges se sont élevées à 2159 millions, dont 1166 millions de prélèvements:

Des dépenses de 627 millions, dont 23 millions ne peuvent pas être portés à l'actif, ont été réalisées pour l'achèvement du réseau des routes nationales, en particulier pour les projets-clés suivants:

- A5 contournement de Bienne
- A5 contournement de Serrières
- A9 contournement de Viège et Loèche – Steg/Gampel
- A16 frontière française – Porrentruy
- A16 Delémont – frontière JU/BE
- A16 Roches – Court
- A16 Court – Tavannes
- A28 Prättigauer Strasse

Au moment de l'établissement du budget, le montant prévu pour l'achèvement du réseau s'élevait à 730 millions (sans prise en compte des recettes). A la suite du report de projets, les cantons ont utilisé moins de moyens financiers durant l'exercice 2013 que prévu. A cela se sont ajoutées des adjudications profitables à la faveur d'une pression des coûts persistante dans le secteur principal de la construction et une diminution des coûts due à l'application du manuel sur les standards dans la construction des routes nationales. Autant d'éléments qui ont entraîné des dépenses moindres de l'ordre de 103 millions au total.

95 millions ont été dépensés dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, dont 2 millions ne peuvent être portés à l'actif. Ces ressources financières ont été utilisées essentiellement pour les travaux principaux d'élargissement à six voies du tronçon Härkingen-Wiggertal et pour l'achèvement des travaux d'élargissement à six voies du tronçon Blegi-Rütihof. Par ailleurs, la planification d'autres projets d'élimination des goulets d'étranglement s'est poursuivie:

- ZH élargissement à six voies du contournement nord de Zurich
- ZH élargissement à six voies du tronçon Andelfingen – Winterthour Nord
- LU contournement de la ville de Lucerne
- BS-BL élimination du goulet d'étranglement de la tangente est de Bâle
- SO-BE élargissement à six voies du tronçon Luterbach – Härkingen
- SH Schaffhouse Sud – Herblingen
- VD élimination du goulet d'étranglement de Crissier

Compte de résultats

CHF	Compte 2012	Budget y c. suppléments 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Solde du compte de résultats	-287 614 694	-445 296 100	-140 567 807	147 046 887	-51,1
Revenus	1 926 551 553	1 842 763 900	2 018 510 989	91 959 436	4,8
Apports	927 861 600	1 025 763 900	1 025 763 900	97 902 300	10,6
Apport annuel	927 861 600	1 025 763 900	1 025 763 900	97 902 300	10,6
Inscription à l'actif des routes nationales en construction	722 243 865	817 000 000	697 761 020	-24 482 844	-3,4
Achèvement du réseau	647 930 592	693 500 000	604 248 315	-43 682 277	-6,7
Elimination des goulets d'étranglement	74 313 273	123 500 000	93 512 705	19 199 432	25,8
Inscription à l'actif de prêts rail conditionnellement remboursables	276 446 088	-	294 986 068	18 539 981	6,7
BE, tramway Berne Ouest	-	-	-	-	n.d.
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	34 849 477	-	44 265 425	9 415 948	27,0
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	127 790	-	90 036	-37 753	-29,5
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	22 000 000	-	-	-22 000 000	-100,0
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	1 538 806	-	-	-1 538 806	-100,0
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	6 475 000	-	-	-6 475 000	-100,0
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	-	-	125 422	125 422	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	14 477 600	-	12 000 000	-2 477 600	-17,1
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	105 135 804	-	169 733 603	64 597 799	61,4
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	74 000 000	-	50 996 500	-23 003 500	-31,1
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	7 277 600	-	5 941 612	-1 335 988	-18,4
Bienne: arrêt CFF à Boujean	-	-	1 877 180	1 877 180	n.d.
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	1 052 312	-	160 000	-892 312	-84,8
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	-	-	1 544 072	1 544 072	n.d.
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	780 000	-	1 544 072	764 072	98,0
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	2 944 643	-	773 584	-2 171 059	-73,7
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	5 787 056	-	4 837 056	-950 000	-16,4
Mendrisiotto: Fermata TILO S. Martino-Mendrisio	-	-	1 304 698	1 304 698	n.d.
Charges	2 214 166 247	2 288 060 000	2 159 078 796	-55 087 451	-2,5
Prélèvements	1 215 476 294	1 471 060 000	1 166 331 707	-49 144 587	-4,0
Achèvement du réseau des routes nationales	677 881 925	730 000 000	626 963 590	-50 918 335	-7,5
porté à l'actif	647 930 592	693 500 000	604 248 315	-43 682 277	-6,7
non porté à l'actif	29 951 334	36 500 000	22 715 275	-7 236 059	-24,2
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	76 293 897	130 000 000	95 019 513	18 725 616	24,5
porté à l'actif	74 313 273	123 500 000	93 512 705	19 199 432	25,8
non porté à l'actif	1 980 624	6 500 000	1 506 808	-473 816	-23,9
Projets d'agglomération	130 166 000	245 000 000	149 647 500	19 481 500	15,0
Contributions à fonds perdu (route et rail)	38 324 389	245 000 000	80 875 918	42 551 529	111,0
Prêts (rail)	91 841 611	-	68 771 582	-23 070 029	-25,1
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	286 740 472	321 000 000	249 641 104	-37 099 368	-12,9
Contributions à fonds perdu (route et rail)	102 135 994	321 000 000	23 426 618	-78 709 376	-77,1
Prêts (rail)	184 604 477	-	226 214 486	41 610 009	22,5
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	44 394 000	45 060 000	45 060 000	666 000	1,5
Réévaluation résultant de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction	722 243 865	817 000 000	697 761 020	-24 482 844	-3,4
Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables	276 446 088	-	294 986 068	18 539 981	6,7

n.d.: non disponible

Des recettes avoisinant les 14 millions ont également été enregistrées en 2013 pour la construction des routes nationales (provenant notamment de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds par dérogation au principe du produit brut (comptabilisation nette). Des retenues de garantie prévue pour les travaux d'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan; elles se montent à environ 0,6 million de francs.

S'agissant du *trafic d'agglomération*, les dépenses ont été inférieures d'environ 167 millions de francs au montant budgété. Sur un total de 399 millions de francs, 250 millions ont servi au financement des projets urgents liés au trafic d'agglomération et 149 millions ont été affectés aux projets d'agglomération.

En raison du ralentissement de l'avancement des travaux et compte tenu du fait que certains décomptes finaux ne sont pas terminés, les dépenses engagées pour les projets ferroviaires urgents ont été inférieures au montant budgété (255 mio): elles se sont chiffrées à seulement 221 millions, dont 178 millions ont été dédiés au raccordement ferroviaire CEVA. En 2013, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- BE tramway Berne Ouest
- LU doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»*
- BS prolongement des lignes de tramway à destination de St-Louis et Weil am Rhein en ville de Bâle
- AG Wynental et Suhrentalbahn (WSB), mise en site propre entre Suhr et Aarau
- VD Aménagements requis par le réseau TL 2008*
- TI raccordement ferroviaire Mendrisio – Varese (FMV)*
- GE tramway Cornavin – Meyrin – CERN (TCMC)
- GE raccordement ferroviaire Cornavin – Annemasse (CEVA)*

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Le projet ferroviaire urgent cité ci-après a été achevé:

- ZG RER de Zoug, 1^{re} extension partielle

28 millions de francs ont été dépensés pour les projets routiers urgents énumérés ci-dessous:

- BE place du Wankdorf et prolongement de la ligne de tramway
- FR pont et tunnel de la Poya
- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln-Liestal

Le projet routier urgent cité ci-après a été achevé:

- ZG construction de la nouvelle route cantonale n° 4, «Accès nord»

S'agissant des projets d'agglomération, les dépenses ont été inférieures de 96 millions au budget initialement prévu (245 mio) en raison de la progression plus lente des travaux.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomération se sont élevés à 118 millions de francs. En 2013, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)*
- Zurich: 4^e extension partielle du RER de Zurich*
- Bienne: arrêt CFF à Boujean*
- Schaffhouse: extension du RER de Schaffhouse, cadencement au quart d'heure*
- St-Gall/Arbon – Rorschach: extension du RER de St-Gall, cadencement au quart d'heure (mesure A)*

* Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Les contributions aux investissements destinées aux mesures de circulation routières et de mobilité douce dans le cadre des projets d'agglomération se sont chiffrées à 32 millions. En 2013, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Berne: amélioration du trafic à Worb
- Lucerne: K17: Root Ronnegg – nœud de Tell
- Lucerne: aménagement de l'infrastructure du réseau de trolleybus
- Lucerne: réseau de piste cyclables A: 17.1c
- Zoug: répartition fine des transports en commun sur site propre, 1^{re} partie (aménagement du nœud d'Alpenblick, passage inférieur Sumpf Steinhausen/Cham)
- Bâle: réaménagement du Luzernerring et du Wasgenring
- Bâle: modération du trafic dans le centre de Reinach, 1^{re} partie
- St-Gall/Arbon-Rorschach: désengorgement de la vieille ville avec accès au Saurer WerkZwei
- Argovie est: réaménagement de la traversée de Niederlenz (K248)

Un montant forfaitaire de 45 millions est destiné aux *routes principales des régions de montagne et des régions périphériques*. Il est adapté chaque année en fonction du renchérissement (année de référence: 2005). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Au 31.12.2013, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un *actif circulant* de 1611 millions. Il s'agit d'une part des créances sur la Confédération (1610 mio) et d'autre part de celles sur les cantons (1 mio). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales.

Bilan

CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2012	
	2012	2013	val. abs.	%
Actif	1 755 341 346	1 611 319 543	-144 021 803	-8,2
Actif circulant	1 755 341 346	1 611 319 543	-144 021 803	-8,2
Créances sur la Confédération	1 753 886 838	1 610 147 462	-143 739 376	-8,2
Créances sur des tiers	1 454 508	1 172 081	-282 427	-19,4
Actif immobilisé	-	-	-	-
Routes nationales en construction	2 464 097 803	2 804 049 991	339 952 188	13,8
Achèvement du réseau	2 387 664 301	2 634 103 784	246 439 483	10,3
Élimination des goulets d'étranglement	76 433 502	169 946 208	93 512 705	122,3
Prêts rail conditionnellement remboursables	862 139 641	1 146 414 883	284 275 242	33,0
BE, tramway Berne Ouest	26 100 000	26 100 000	-	-
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	-	79 114 902	44 265 425	127,0
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle	10 620 790	10 710 826	90 036	0,8
ZG, RER de Zoug, 1 ^{re} extension partielle (projet achevé, cession du prêt à l'OFT)	-	-10 710 826	-10 710 826	n.d.
VD, Ouchy - Les Croisettes, Métro M2	123 373 089	123 373 089	-	-
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	373 502 775	373 502 775	-	-
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	7 209 806	7 209 806	-	-
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	22 612 079	22 612 079	-	-
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	3 908 610	4 034 032	125 422	3,2
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	22 727 600	34 727 600	12 000 000	52,8
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	-	274 869 407	169 733 603	161,4
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	107 668 000	158 664 500	50 996 500	47,4
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	11 155 600	17 097 212	5 941 612	53,3
Bienne: arrêt CFF à Boujean	-	1 877 180	1 877 180	n.d.
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	1 319 312	1 479 312	160 000	12,1
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	-	1 544 072	1 544 072	n.d.
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	-	2 116 880	1 336 880	171,4
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	3 294 643	4 068 227	773 584	23,5
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	7 882 056	12 719 112	4 837 056	61,4
Mendrisiotto: Fermata TILO S. Martino-Mendrisio	-	1 304 698	1 304 698	n.d.
Réévaluation des routes nationales en construction	-2 464 097 803	-2 804 049 991	-339 952 188	13,8
Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables	-862 139 641	-1 146 414 883	-284 275 242	33,0
Passif	1 755 341 346	1 611 319 543	-144 021 803	-8,2
Capitaux de tiers	14 139 739	10 685 744	-3 453 995	-24,4
Engagements envers des tiers	1 015 546	2 983 000	1 967 454	193,7
Autres comptes de régularisation passifs	11 865 742	7 060 030	-4 805 712	-40,5
Provisions pour prestations de garantie	642 714	-615 738	-48,9	
Capital propre	1 741 201 606	1 600 633 799	-140 567 807	-8,1

n.d.: non disponible

L'actif immobilisé, qui se compose des routes nationales en construction (2804 mio) et des prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire (1146 mio), est entièrement réévalué.

- Pour ce qui est des routes nationales en construction, le montant est en hausse de 340 millions par rapport à l'année précédente. Cette modification est imputable à l'augmentation des tronçons en cours de construction (+ 698 mio), déduction faite du report des tronçons achevés au bilan de la Confédération (- 358 mio). Il est question ici de la mise en service du tronçon Moutier Est - Court sur l'Ar6 Transjurane BE. A ce sujet, il convient de préciser que seules les parts de ces projets

financées par le fonds d'infrastructure sont présentées. Les parts financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1.1.2008.

- Quant aux prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire, l'écart de 284 millions par rapport à 2012 correspond aux prêts nouvellement octroyés en 2013. En raison de l'achèvement du projet, le prêt conditionnellement remboursable (env. 11 mio) accordé pour le projet de 1^{re} extension partielle du RER de Zoug a été cédé à l'Office fédéral des transports.

Côté *passif*, les engagements envers des tiers se montent à 3 millions et les autres comptes de régularisation passifs à 7 millions. Il s'agit des factures cantonales liées à l'achèvement du réseau qui concernent l'année 2013, mais qui ont été acquittées seulement en 2014. En outre, des provisions pour prestations de garantie ont été portées au bilan pour un montant de quelque 0,5 million de francs. Le capital propre s'élève à 1601 millions.

A la fin de l'exercice 2013, le fonds d'infrastructure dispose de 1601 millions de liquidités. En raison de dépenses moindres, principalement dans le domaine du trafic d'agglomération, mais aussi dans celui des routes nationales, ce chiffre est supérieur d'environ 305 millions au montant budgétisé.

Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Apports au fonds	927,9	1 025,8	1 025,8	97,9	10,6
Apport extraordinaire	–	–	–	–	–
Apport annuel	927,9	1 025,8	1 025,8	97,9	10,6
Prélèvements sur le fonds	1 215,5	1 471,1	1 166,3	-49,1	-4,0
Achèvement du réseau des routes nationales	677,9	730,0	627,0	-50,9	-7,5
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	76,3	130,0	95,0	18,7	24,5
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	286,7	321,0	249,6	-37,1	-12,9
Projets d'agglomération	130,2	245,0	149,6	19,5	15,0
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	44,4	45,1	45,1	0,7	1,5
Liquidités du fonds*	1 741,1	1 295,8	1 600,5	-140,6	-8,1

n.d.: non disponible

* Créances et engagements envers des tiers non compris

Projet

Arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2013

du #.#.2014

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure¹,
vu le message du Conseil fédéral du 26 mars 2014²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds d'infrastructure sont approuvés pour l'année 2013 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 1 166 331 707 francs et boucle avec un solde négatif de 140 567 807 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre;
- b. le total du bilan atteint 1 611 319 543 francs pour un capital propre de 1 600 633 799 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
3 Domaine des écoles polytechniques fédérales	31
31 Introduction	31
32 Compte annuel consolidé	32
321 Aperçu général	32
322 Compte de résultats consolidé	34
323 Compte des investissements consolidé	35
324 Compte des flux de fonds consolidé	36
325 Bilan consolidé	37
326 Etat du capital propre consolidé	38
33 Annexe au compte annuel consolidé	40
331 Explications générales	40
332 Explications relatives au compte annuel consolidé	44
333 Explications supplémentaires	62
34 Information sectorielle/comptes individuels	65
341 Compte de résultats par unité de consolidation	65
342 Compte des investissements par unité de consolidation	67
343 Compte des flux de fonds par unité de consolidation	68
344 Bilan par unité de consolidation	69
35 Informations complémentaires	70
351 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF	70
352 Calcul à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN)	71
353 Infrastructure nationale de recherche SwissFEL	71
354 Projet de neuroinformatique Blue Brain	71
355 Plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – mesures pour les années 2013 à 2016	72
Arrêté fédéral IV (projet)	73

31 Introduction

Le domaine des EPF comprend les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPEPE). Ces six institutions sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique. S'y ajoutent le Conseil des EPF (organe de direction stratégique) et la Commission de recours interne des EPF, en tant qu'instance de recours indépendante.

Pilotage du domaine des EPF et rapports d'activité

La direction politique du domaine des EPF incombe au Parlement et au Conseil fédéral. Les autorités politiques définissent les normes régissant les prestations (actuellement: mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016) et le cadre financier. En tant que fournisseur de prestations, le domaine des EPF répond de la mise en œuvre des directives. Il est par ailleurs soumis à la haute surveillance du Parlement. Le Conseil des EPF assure quant à lui la *gestion stratégique* du domaine des EPF, la gestion opérationnelle incombant aux directions des différentes institutions.

La législation et le mandat de prestations engagent le Conseil des EPF à rendre compte périodiquement des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs, de l'état du portefeuille immobilier, ainsi que de la situation sur le plan du personnel et des finances du domaine des EPF. Pour ce faire, le Conseil des EPF soumet annuellement au Conseil fédéral un rapport de gestion qui, après approbation, sert à la fois de documentation complémentaire en vue du traitement des comptes d'Etat au sein du Parlement et d'instrument de communication vis-à-vis du public.

Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

L'EPFZ s'engage en faveur d'un enseignement de qualité, d'une recherche fondamentale novatrice et de l'application des résultats pour le bien de la société. Elle rassemble plus de 18 000 étudiants et doctorants de quelque 110 pays. Environ 500 professeurs enseignent dans ses murs et mènent des recherches dans des domaines aussi variés que les sciences de l'ingénieur, l'architecture, les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences orientées système, sans oublier le management et les sciences sociales.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

L'EPFL compte environ 15 300 personnes, soit plus de 9800 étudiants et doctorants, 329 professeurs et quelque 5200 enseignants, chercheurs, techniciens et administrateurs. Plus de 125 nationalités s'y côtoient quotidiennement, ce qui fait de l'EPFL l'une des hautes écoles les plus multiculturelles au monde. La formation y est totalement bilingue (français-anglais) dès le niveau master. L'EPFL se distingue notamment en misant résolument sur les partenariats internationaux, le sponsoring et les projets menés conjointement avec les milieux scientifiques et industriels.

Institut Paul Scherrer (IPS)

L'IPS mène des recherches dans les domaines de la matière et des matériaux, de l'homme et de la santé, ainsi que de l'énergie et de l'environnement. Avec la Source de neutrons de spallation, la

Source de lumière synchrotron suisse et la Source de muons suisse, l'IPS gère des équipements scientifiques de grande envergure. Chaque année, plus de 2400 chercheurs suisses et étrangers se rendent à l'IPS pour y conduire des expériences avec ces équipements uniques au monde. Sur les quelque 1900 collaborateurs de l'IPS, un quart sont des post-doctorants, des doctorants ou des personnes en formation et plus de 700 des collaborateurs scientifiques.

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)

Le FNP consacre ses recherches à l'utilisation et à la protection des paysages naturels et urbains et des biotopes, et notamment à la gestion responsable des risques naturels à travers sa subdivision chargée de l'étude de la neige et des avalanches. Il emploie plus de 500 collaborateurs sur ses sites de Birmensdorf, Davos, Lausanne, Bellinzone et Sion. Près de la moitié sont des collaborateurs scientifiques, auxquels s'ajoutent quelque 60 doctorants et 15 personnes en formation.

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)

Le LFEM élabore des solutions axées sur la pratique pour l'industrie et la société dans les domaines des nanomatériaux et des nanosurfaces, de l'environnement, de l'énergie, des technologies durables du bâtiment, des biotechnologies et des technologies médicales. Depuis 1880, il fournit aux pouvoirs publics des données destinées à étayer leurs décisions politiques et mène des recherches pour les offices fédéraux. Il compte environ 960 collaborateurs, dont 29 professeurs, 190 doctorants et 40 personnes en formation. S'y ajoutent chaque année environ 160 étudiants en bachelor et master.

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPEPE)

L'IFAPEPE se situe, au niveau mondial, à la pointe de la recherche dans le domaine de l'eau. Abordant la problématique de l'eau selon une approche associant sciences naturelles, sciences de l'ingénieur et sciences sociales, il étudie aussi bien les cours d'eau naturels que les systèmes hautement techniques de gestion des eaux usées. Environ 25 professeurs, 200 collaborateurs scientifiques et quelque 140 doctorants y trouvent un cadre de travail absolument unique, auquel s'associent activement plusieurs groupements d'intérêts issus de l'économie et de la société.

Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)

Le Conseil des EPF est l'organe de direction et de surveillance stratégique du domaine des EPF. Il est l'autorité de nomination du domaine des EPF et assure la gestion et la construction du parc immobilier. Un état-major de près de 50 collaborateurs assiste le Conseil des EPF dans l'accomplissement de son mandat légal.

32 Compte annuel consolidé

Durant l'exercice sous revue, le domaine des EPF disposait de ressources de 3,2 milliards, dont la majeure partie provenait directement de la Confédération ou des institutions publiques chargées d'encourager la recherche. Le volume financier correspond à celui du compte 2012, mais les fonds secondaires et les fonds de tiers ont reculé. Le résultat de l'exercice s'établit à quelque 70 millions.

321 Aperçu général

Introduction – Evolution du plafond des dépenses

Par arrêté fédéral du 25.9.2012, le Parlement a approuvé le plafond des dépenses de 9583,9 millions destiné au domaine des EPF pendant les années 2013 à 2016 (FF 2012 7741) et le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF en découlant. En mars 2013, le Parlement a décidé d'augmenter ce plafond de 60,0 millions. Ces fonds supplémentaires sont affectés au développement de la recherche énergétique au domaine des EPF (exploitation et investissements; FF 2013 2329). Le plafond des dépenses approuvé pour les années 2013 à 2016 s'inscrit ainsi à 9643,9 millions au total. La croissance annuelle moyenne durant la période de prestations 2013 à 2016 s'établit à 4,1 % (base: budget 2012).

Par l'arrêté fédéral I concernant le budget 2014, le Parlement a autorisé un nouveau renforcement du plafond des dépenses (+ 14,0 mio), permettant ainsi au domaine des EPF de réinvestir les recettes issues des ventes immobilières des dernières années dans de nouveaux projets d'enseignement et de recherche. Cette nouvelle hausse a porté le plafond des dépenses à 9657,9 millions.

Les besoins financiers au titre des dépenses courantes et des investissements en immobilisations corporelles meubles (contribution financière, crédit A2310.0542, 701 SG-DEFR, 2013: 2073,9 mio) et le crédit d'investissement pour les immeubles utilisés par le domaine des EPF (620 OFCL, crédit A4100.0125, 2013: 197,5 mio) sont imputés au plafond des dépenses, mais pas la contribution aux loyers du domaine des EPF (701 SG-DEFR, crédit A2310.0543, 2013: 304,9 mio).

Les dix objectifs stratégiques du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016 correspondent au plafond des dépenses pour la même période.

L'allocation des ressources au sein du domaine des EPF est réglée à l'art. 12, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). A cet égard, le Conseil des EPF prend en considération les buts stratégiques, les prestations académiques et les charges structurelles des institutions (mandat de prestations 2013-2016, objectif 8, sous-objectif 3). Le Conseil des EPF attribue les ressources aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche sur la base des contrats d'objectifs dérivés du mandat de prestations. Pour ce faire, il tient compte de sa planification stratégique et des plans de développement approuvés des EPF et des établissements de recherche. Avant d'allouer les ressources aux institutions, il réserve les fonds nécessaires à sa propre administration, au fonctionnement de la Commission de

recours interne et aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ces derniers ont été cédés aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche au cours de l'année 2013 (voir ch. 341).

Compte 2013

Les revenus du domaine des EPF ont augmenté de 61 millions par rapport au compte 2012 (+ 2,0 %) pour atteindre 3202 millions (*revenus opérationnels* de 3189 mio; *résultat financier* de 13 mio). Les contributions de la Confédération (contribution financière et contribution aux loyers) de 2379 millions représentent la majeure partie (74 %) des revenus opérationnels. Les entrées de fonds secondaires et de fonds de tiers s'établissent au total à 713 millions (- 48 mio ou - 6,3 % par rapport à l'année 2012), dont ont été déduits les fonds non utilisés pendant l'année sous revue, qui s'inscrivent à 37 millions (inscrits sous les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers).

Les revenus plus élevés, dans l'ensemble, qu'en 2012 ont permis de financer des projets d'enseignement et de recherche supplémentaires.

Les *charges opérationnelles* se sont accrues de 94 millions (+ 3,1 %) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 3132 millions. Comme en 2012, les charges de personnel ont progressé de 3,5 % et représentent la part la plus importante des charges opérationnelles (63 %, soit 1981 mio).

Le *résultat de l'exercice* se monte à 70 millions. Il est certes inférieur à celui de 2012 (102 mio), mais bien supérieur aux prévisions pour l'année 2013 (26 mio). Le résultat opérationnel de 57 millions est également en-deçà de celui de l'exercice précédent (- 89 mio), mais il dépasse la valeur budgétée pour 2013. La hausse des charges opérationnelles est proportionnellement plus forte que celle des revenus opérationnels, ce qui a pesé sur le résultat 2013.

Par rapport aux exercices précédents, l'origine des financements dans le domaine des EPF se caractérise par une grande continuité et des relations financières stables, comme le montre la structure des revenus pour 2013. La Confédération finance le domaine des EPF à près de 90 %. Les contributions fédérales directes en constituent la majeure partie (74 %). En 2013, la Confédération a également soutenu indirectement 14 % du financement du domaine des EPF par l'intermédiaire des fonds secondaires. Le solde du financement est assuré par la collaboration avec le secteur privé (y c. les dons, les legs, etc.), les finances de cours et différents revenus tels les honoraires pour prestations de service et expertises, les ventes de matériel, de même que le résultat financier.

236 millions ont été consacrés aux immobilisations corporelles et incorporelles en 2013 (2012: 219 mio).

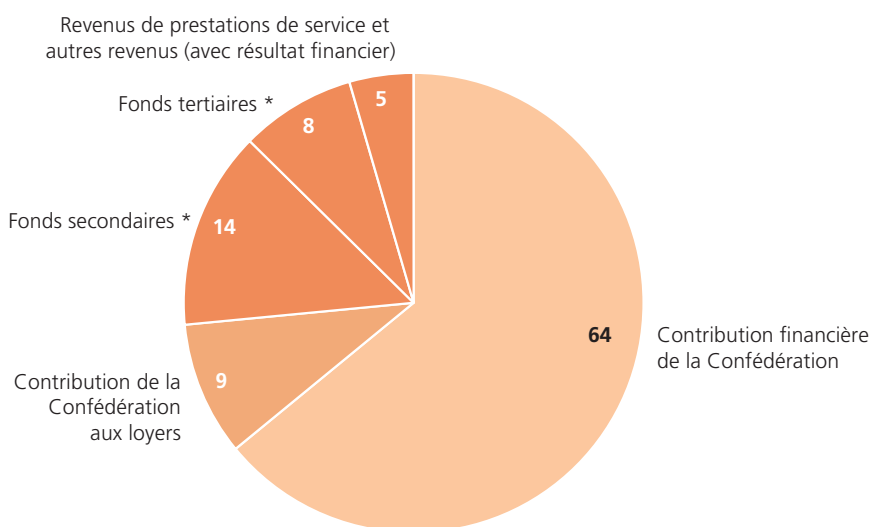
Fin 2013, le total du bilan consolidé du domaine des EPF s'inscrivait à 2845 millions, soit une augmentation de

158 millions (+ 5,9%) par rapport à l'année précédente. Au niveau des actifs, l'actif immobilisé a enregistré une hausse relativement forte (+ 89 mio); du côté des passifs, toutes les catégories ont progressé. Le capital propre affiche la plus forte croissance par rapport à 2012 (+ 70 mio, soit + 7,8%).

Origine et utilisation des fonds

Structure des revenus 2013 en %

Revenus bruts inscrits au compte 2013: 3239 mio

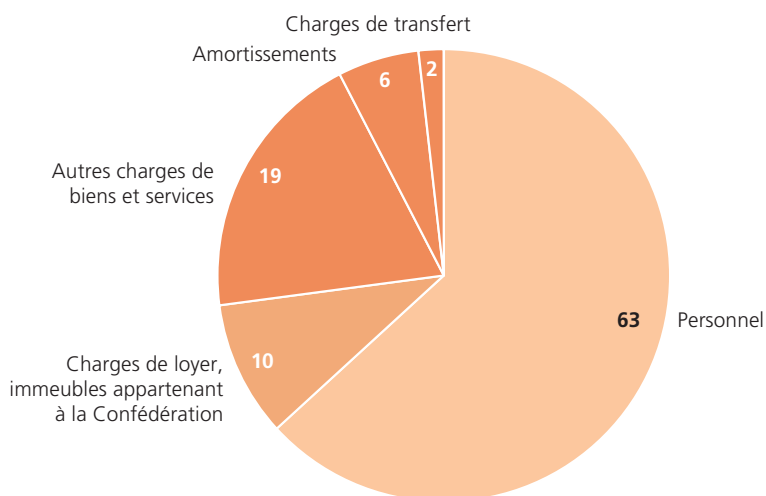


La Confédération finance 73 % du domaine des EPF au moyen de contributions directes. En outre, elle couvre 14 % supplémentaires au moyen de fonds de recherche obtenus par concours et de la recherche du secteur public (fonds secondaires). Les 13 % restants sont couverts par les fonds de tiers, les revenus de prestations de service et les autres revenus.

* Fonds secondaires et fonds de tiers: revenus bruts avant variations des avoirs (- 37 mio)

Structure des charges 2013 en %

Charges inscrites au compte 2013: 3132 mio



Les charges du domaine des EPF liées à la rétribution du corps professoral, des collaborateurs scientifiques et du personnel technique et administratif s'élèvent à 2 milliards, soit à 63 % du total des charges. Viennent ensuite les «Autres charges de biens et services», c'est-à-dire notamment les charges du domaine des EPF liées au matériel, à des petits projets en matière d'infrastructure et à l'informatique.

322 Compte de résultats consolidé

Résultat consolidé du compte de résultats

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012 val. abs. %		Chiffres en annexe
Résultat de l'exercice	102	26	70	-33	-31,8	
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	89	16	57	-33	-36,6	
Revenus opérationnels	3 127	3 258	3 189	61	2,0	
Contribution financière de la Confédération	2 041	2 074	2 074	33	1,6	1
Contribution aux loyers	301	315	305	4	1,3	2
Fonds secondaires et fonds de tiers	761	713	713	-48	-6,3	3
Compensations par des fonds secondaires	471	477	451	-20	-4,2	
Compensations par des fonds de tiers	290	236	262	-28	-9,7	
Variations des fonds secondaires et des fonds tiers	-99	-25	-37	62	-62,8	3, 20
Revenus des prestations de service	99	114	105	6	6,4	4
Autres revenus	25	67	29	4	14,1	
Charges opérationnelles	3 038	3 242	3 132	94	3,1	
Charges propres	2 987	3 090	3 076	89	3,0	
Charges de personnel	1 914	1 969	1 981	67	3,5	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	892	929	914	22	2,4	2, 7
Amortissements	157	186	180	23	14,7	14
Variations des engagements internes	24	6	1	-23	-96,4	20
Charges de transfert	51	152	56	5	9,4	8
Résultat financier	13	10	13	0	1,1	9
Revenus financiers	18	15	21	3	15,9	
Charges financières	5	4	8	3	54,6	

Le compte de résultats consolidé enregistre un excédent de revenus de 70 millions. Le résultat de l'exercice se compose du *résultat opérationnel* (57 mio) et du résultat financier (13 mio). Il est inférieur à celui de 2012 (-33 mio), mais dépasse de 44 millions le résultat prévu dans le budget 2013.

Les *fonds secondaires et fonds de tiers* n'ont pas d'incidences sur le résultat annuel. La différence entre les entrées (revenus opérationnels) et les ressources effectivement utilisées (charges opérationnelles) est neutralisée par comptabilisation des variations des fonds avec incidences sur les résultats (diminution des revenus en 2013: -37 mio). L'acquisition de fonds secondaires et de fonds de tiers a fléchi d'une année à l'autre.

Par rapport à l'année précédente, les *revenus opérationnels* ont progressé de 61 millions (+2,0%) et s'établissent à 3189 millions. Les prévisions pour 2013 n'ont en revanche pas été atteintes (résultat inférieur de 69 millions), l'écart le plus important (-40 mio) résultant de l'abandon de l'inscription à l'actif des prestations propres dans les *autres revenus* de l'IPS. Si l'on exclut de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers, on constate que les revenus opérationnels de 2012 et de 2013 sont dans l'ensemble similaires (3226 mio), mais inférieurs de 57 millions au budget, principalement en raison d'un recul des compensations par des fonds secondaires et des fonds de tiers. Il est difficile de prévoir l'évolution de ces variations, car celles-ci peuvent être très fortes d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des projets d'enseignement et de recherche.

Les différentes catégories de revenus ont évolué comme suit: les fonds primaires (2379 mio) se sont accrus de 37 millions (+1,6%) par rapport à 2012. Ils comprennent les contributions directes de la Confédération, soit la *contribution financière* (2074 mio) et la *contribution aux loyers* (305 mio). La part des fonds primaires se monte, comme l'année précédente, à près de 75% des revenus opérationnels. Les revenus des *fonds secondaires et fonds de tiers* - variations comprises - s'inscrivent à 676 millions et représentent environ 21% des revenus opérationnels, comme l'année précédente (2012: 662 mio). Les 4% restants se répartissent entre les *revenus de prestations de service* (105 mio) et les autres revenus (29 mio).

Les *charges opérationnelles* ont progressé de 94 millions (+3,1%) pour s'établir à 3132 millions, mais restent inférieures de 110 millions au montant budgétisé (-3,4%). Elles sont constituées en majeure partie par les charges de personnel (1981 mio, soit 63%). Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* de 914 millions englobent notamment les loyers afférents aux immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF (305 mio). La forte hausse des amortissements (+23 mio, soit +14,7%), qui atteignent 180 millions, est liée aux importants investissements des années précédentes, qui entraînent désormais des amortissements annuels plus élevés. La forte baisse des *variations des engagements internes* (-23 mio) découle principalement du fait que les nominations à l'EPFZ n'ont entraîné aucune hausse de ces engagements en 2013.

Les *charges de transfert* sont inférieures de 96 millions au montant budgété pour la raison suivante: géré en majeure partie de façon centralisée par le Conseil des EPF, ce poste est inscrit au budget en cours d'année selon les différents projets en cours, puis affecté aux institutions. Les charges effectives des unités du domaine des EPF sont ensuite imputées selon leur nature, mais le budget n'est pas adapté ultérieurement. En revanche, la charge de transfert initialement inscrite au budget a été modifiée en raison des deux augmentations budgétaires successives concernant les revenus, afin d'éviter une distorsion du résultat de l'exercice budgété: dans le cadre du transfert du crédit d'investissement vers la contribution financière (19,8 mio), les charges

de transfert inscrites au budget ont été augmentées du même montant. De même, elles ont été revues à la hausse après le relèvement des ressources affectées provenant du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» (tranche de 12,0 mio pour 2013).

Le *résultat financier* conserve son niveau de l'année précédente (13 mio), mais est nettement supérieur au montant prévu au budget. Les produits plus élevés des intérêts dans les revenus financiers ont été neutralisés par des adaptations de la valeur vénale des titres dans les charges financières.

323 Compte des investissements consolidé

Résultat consolidé du compte des investissements

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012 val. abs.	%
Solde du compte des investissements	-226	-277	-244	-19	8,2
Solde des investissements dans des immobilisations corporelles	-219	-267	-236	-18	8,1
Recettes d'investissement, immobilisations corporelles	1	1	1	-0	-7,7
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles	219	268	237	18	8,0
Immeubles	-	3	0	0	n.d.
Installations techniques et machines	180	214	165	-15	-8,3
Technologies de l'information	38	50	71	33	84,7
Immobilisations incorporelles	1	1	1	-0	-36,7
Solde des investissements dans des placements financiers	-7	-10	-8	-1	13,4

Le compte des investissements consolidé comprend les dépenses liées à l'achat ou à la création (prestations propres) d'actifs financiers, ainsi que les recettes d'investissement provenant de la vente de ces derniers. En principe, on ne comptabilise que les investissements entrant dans les actifs du domaine des EPF. Font exception à cette règle les cofinancements d'immeubles dont la Confédération est propriétaire, qui figurent dans les placements financiers et sont amortis tout au long de la période d'utilisation de l'objet financé.

Les *recettes d'investissement* sur immobilisations corporelles ne pèsent guère dans la balance. Il n'y a pas eu de sortie majeure parmi les immobilisations corporelles.

Les *dépenses d'investissement pour immobilisations corporelles* sont supérieures de 18 millions (+ 8,0 %) à celles de 2012. Les investissements dans les nouvelles acquisitions et dans le remplacement des installations techniques et machines dans le domaine scientifique restent importants. Pendant l'exercice sous revue, on a particulièrement investi dans les *technologies de l'information* (+ 32,6 mio, soit + 84,7 %). La part des investissements dans les aménagements spécifiques au locataire ou dans les équipements d'exploitation (Code des frais de construction, CFC 3) au sein des *installations techniques et machines* représente 59 millions (2012: 75 mio), ce qui explique le recul de 15 millions environ (- 8,3 %) par rapport à 2012.

Les investissements les plus importants dans les *installations techniques et machines* (installations meubles en construction ou installations achevées) et dans les technologies de l'information englobent:

- l'achèvement d'installations pour le rayonnement synchrotron (recherche sur les matériaux) à l'IPS (env. 40 mio nets);
- le calculateur à haute performance «Piz Daint» (31,8 mio), les aménagements spécifiques au locataire (3,9 mio) et l'alimentation secondaire des composants informatiques (5,2 mio) au CSCS de Lugano;
- le Research High Performance Computing (HPC) System (14,1 mio) de l'EPFL au CSCS;
- les aménagements spécifiques au locataire de la plate-forme sciences de la vie HPL (6,5 mio);
- le développement des installations à haute tension pour l'exploitation des équipements de recherche de grande envergure à l'IPS (5,8 mio).

Par le passé, une centaine de millions par an était généralement consacrée aux projets informatiques (charges et investissements). En 2013, ces dépenses ont atteint 145 millions, dont 74 millions pour les charges informatiques et 71 millions pour les investissements (voir ch. 322/7). Ces investissements supplémentaires sont notamment motivés par la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance.

Durant l'exercice sous revue, les investissements dans les installations techniques, les machines et les technologies de l'information qui ont été financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers s'établissaient à 37 millions environ. Ce montant est inférieur à celui de 2012 (43 mio).

Les cofinancements englobent 7,6 millions pour le projet Neubau Oberer Leonhard, un bâtiment de l'EPFZ (bâtiment LEE), et 0,5 million pour la rénovation de la salle des professeurs dans le bâtiment principal de l'EPFZ.

324 Compte des flux de fonds consolidé

Résultat consolidé du compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2012	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Total des flux de fonds	195	84	-112	-57,2	
Flux de fonds provenant des activités courantes	432	360	-72	-16,7	
Cash-flow	267	258	-9	-3,5	
Résultat de l'exercice	102	70	-33	-31,9	
Amortissements	157	180	23	14,7	14
Variations des provisions	7	7	-0	n.d.	19
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	1	1	0	n.d.	
Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net	-30	41	71	-237,4	
Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté	195	61	-134	-68,7	20
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-207	-233	-26	12,6	
Immobilisations corporelles	-206	-233	-26	12,9	14
Immeubles, installations techniques, technologies de l'information	-218	-236	-18	8,2	
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	12	4	-9	-70,8	
Immobilisations incorporelles	-1	-1	0	-36,7	14
Placements financiers	1	-16	-17	n.a.	10, 12
Cash-flow libre	226	110	-116	-51,2	
Flux de fonds provenant des activités de financement	-30	-26	4	-12,3	

Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2012	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Etat des liquidités au 1.1.	1 246	1 442	195	15,7	10
Augmentation/diminution	195	84	-112	-57,2	
Etat des liquidités au 31.12	1 442	1 525	84	5,8	10

Le compte des flux de fonds recense les flux de fonds provenant des activités courantes, des activités d'investissement et des activités de financement. Ils sont représentés selon la méthode indirecte. Le total des *flux de fonds* correspond aux variations du fonds des liquidités et placements à court terme.

Le *cash-flow* de 258 millions provient principalement du résultat annuel, majoré des amortissements. Outre le *cash-flow* (+ 258 mio), les flux de fonds provenant des activités courantes (360 mio) incluent la baisse de l'actif circulant net (+ 41 mio) et l'augmentation du capital affecté (+ 61 mio). Cette dernière est liée à l'excédent émanant des revenus des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Les sorties de fonds nettes destinées aux immobilisations corporelles atteignent 233 millions; elles résultent des *activités d'investissement*.

Les flux de fonds provenant des *activités de financement* ont essentiellement été influencés à hauteur de 21 millions par le transfert des engagements envers les assurances sociales (AVS, CNA, etc.), qui sont désormais comptabilisés dans les engagements courants au lieu des engagements financiers. Jusqu'à présent, toute modification des engagements envers les assurances sociales était présentée de manière erronée comme un financement; elle apparaît maintenant dans les activités courantes (variation de l'actif circulant net).

Le solde de 84 millions des flux de fonds révèle l'évolution du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme».

325 Bilan consolidé

Bilan consolidé

mio CHF	2012	2013	Ecart p.r. au C 2012		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Actif	2 688	2 845	158	5,9	
Actif circulant	1 681	1 749	68	4,1	
Liquidités et placements à court terme	1 442	1 525	84	5,8	10
Créances	61	61	-0	-0,4	11
Placements financiers à court terme	141	120	-21	-14,6	12
Stocks	12	12	-0	-0,2	13
Comptes de régularisation actifs	25	31	6	22,6	
Actif immobilisé	1 007	1 096	89	8,9	
Immobilisations corporelles	901	954	53	5,9	14
Immobilisations incorporelles	2	1	-1	-26,9	14
Prêts	1	3	1	89,9	16
Participations	1	3	1	83,1	15
Placements financiers à long terme	101	136	34	33,9	12
Passif	2 688	2 845	158	5,9	
Capitaux de tiers	390	417	27	6,9	
Capitaux de tiers à court terme	298	326	28	9,3	
Engagements courants	157	211	54	34,6	17
Engagements financiers à court terme	27	2	-25	-94,1	18
Comptes de régularisation passifs	52	44	-8	-14,5	
Provisions à court terme	63	69	6	10,3	19
Capitaux de tiers à long terme	92	91	-1	-1,1	
Engagements financiers à long terme	12	11	-1	-9,8	18
Provisions à long terme	81	81	0	0,2	19
Capital affecté	1 395	1 456	61	4,4	20
Fonds secondaires	309	306	-3	-1,0	20
Fonds de tiers	827	892	65	7,9	20
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	99	104	5	5,3	
Fonds propres (engagements internes)	160	154	-6	-3,9	20
Capital propre	903	973	70	7,8	
Autre capital propre	273	236	-37	-13,6	
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	119	113	-6	-4,7	
Réserves libres	55	55	0	0,7	
Capital propre divers	99	67	-32	-32,1	
Excédent/découvert du bilan	630	737	107	17,0	

Le bilan rend compte de la structure du patrimoine et du capital du domaine des EPF. Son actif se subdivise en actif circulant et actif immobilisé. La structure de son passif a pour particularité de comprendre, outre les capitaux de tiers et le capital propre, le capital affecté. A titre d'information complémentaire, un rapprochement indique en annexe (voir ch. 20) comment les composantes du capital affecté sont ventilées entre les capitaux de tiers et le capital propre. Cette répartition obéit aux critères régissant le compte consolidé de la Confédération (CCC).

Le total du bilan consolidé s'inscrit à 2845 millions (+ 158 mio, soit + 5,9 % par rapport à 2012). Il faut noter que les immeubles utilisés par le domaine des EPF appartiennent presque tous à la Confédération et qu'ils sont dès lors absents du bilan du domaine des EPF, mais figurent à l'actif de celui de la Confédération (valeur comptable au 31.12.2013: 4,4 mrd).

L'*actif circulant* s'est accru de 68 millions. Cette hausse est liée au fait que les fonds secondaires et les fonds de tiers qui ne sont pas immédiatement utilisés sont placés auprès de la Confédération ou sur le marché, sur la base du contrat de trésorerie en vigueur et des directives de placement du Conseil des EPF. Ces placements à court terme auprès de la Confédération se montent à 1246 millions (2012: 1177 mio). Ces fonds sont comptabilisés sous le poste «Liquidités et placements à court terme».

L'*actif immobilisé* a fortement progressé. La hausse de 89 millions concerne principalement les immobilisations corporelles (+ 53 mio) et les placements financiers à long terme (+ 34 mio). Parmi les immobilisations corporelles, les installations en construction pour les aménagements spécifiques au locataire de l'EPFZ, ainsi que les biens d'équipement informatiques de l'EPFZ et de l'EPFL affichent la progression la plus importante. L'accroissement des placements financiers à long terme résulte

en grande partie d'un transfert entre les placements financiers à court terme et ceux à long terme (env. 30 mio), exécuté à l'IPS.

Parmi les *capitaux de tiers à court terme*, les engagements envers les assurances sociales (env. 21 mio) ont été transférés des engagements financiers à court terme vers les engagements courants.

La progression du *capital affecté* de 61 millions, qui s'établit à 1456 millions, découle d'un afflux de nouveaux capitaux. La comptabilisation des compensations issues de fonds secondaires et de fonds de tiers est reportée, de même que la comptabilisation de l'utilisation de ces compensations pour des projets d'enseignement et de recherche. La majeure partie des compensations destinées aux projets de recherche, et surtout celles qui émanent de fonds de tiers, sont versées à titre de provision. Après achèvement des projets de recherche (1 à 3 ans), les fonds non utilisés sont portés au capital affecté, faisant ressortir les prestations restant à fournir en matière d'enseignement et de recherche. Aux côtés des fonds secondaires et des fonds de tiers, les fonds propres destinés aux engagements internes et ceux pour les cofinancements des immeubles de la Confédération constituent

d'autres composantes du capital affecté. Les *engagements internes* apparaissant au bilan ont diminué de 6 millions durant l'exercice sous revue pour s'établir à 154 millions. Ceux qui portent sur la titularisation de professeurs (nominations) ou sur des projets d'enseignement et de recherche sont inscrits au passif. Ces engagements internes sont financés en majeure partie par la contribution financière de la Confédération. Les cofinancements sont des fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles (dons). Si les immeubles partiellement financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la préention partielle du domaine des EPF sur ces immeubles en cas de vente. Les cofinancements sont également inscrits à l'actif sous les placements financiers à long terme, en tant que créance envers la Confédération, et amortis au fil du temps. En 2013, les cofinancements ont affiché une croissance nette de 5 millions.

En termes nets, le capital propre consolidé a augmenté de 70 millions pour atteindre 973 millions, en raison du résultat annuel obtenu.

326 Etat du capital propre consolidé

Etat du capital propre consolidé

mio CHF	Total du capital propre	Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	Réserves libres	Capital propre divers	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Etat au 1.1.2012	804	75	44	96	479	111
Transferts dans le capital propre	1	44	13	3	96	-155
Postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	102	-	-	-	-	102
Total des gains et pertes enregistrés	103	44	13	3	96	-53
Transactions distinctes	-5	-0	-3	0	-2	-
Etat au 31.12.2012	903	119	55	99	572	58
Transferts dans le capital propre	-0	-6	0	-32	139	-102
Postes enregistrés sous le capital propre	0	-	0	-	-	-
Résultat de l'exercice	70	-	-	-	1	70
Total des gains et pertes enregistrés	70	-6	0	-32	140	-33
Transactions distinctes	-0	-	0	-	-0	-
Etat au 31.12.2013	973	113	55	67	712	26

L'état du capital propre consolidé renseigne sur les répercussions engendrées au niveau du patrimoine par les opérations enregistrées au cours de l'exercice sous revue. Il montre les charges et revenus enregistrés directement dans le capital propre, hors compte de résultats, ainsi que les changements intervenus dans les différentes catégories entrant dans le capital propre.

Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Leur affectation, au titre de l'utilisation des bénéfiques, s'effectue lors du bouclage des comptes. Le Conseil des EPF réserve ces ressources aux projets stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son mandat de prestations et des conventions d'ob-

jectifs passées avec les EPF et les établissements de recherche. Les variations de la réserve sont comptabilisées sous le capital propre, en regard du poste «Résultat de l'exercice». Le recul des réserves provenant de la contribution financière de la Confédération atteint près de 6 millions. Les changements sont présentés ci-après:

- Conseil des EPF: baisse de 8 millions pour s'établir à 51 millions. Les fonds serviront à des projets stratégiques du domaine des EPF dans les années à venir.
- IPS: dissolution complète des réserves de 3 millions. Les ressources ont été utilisées en 2013 pour le projet d'infrastructure nationale de recherche SwissFEL.
- FNP: baisse des réserves de 3 millions, qui atteignent 15 millions. Les réserves doivent servir à la construction prévue du laboratoire phytosanitaire (début des travaux en 2013; achèvement en 2015) et à la rénovation du laboratoire du bâtiment principal (dès 2015).
- LFEM: accroissement des réserves de 5 millions, qui s'inscrivent à 16 millions. La constitution de réserves est destinée à la réalisation de projets de construction (Energie Areal et NEST).

- IFAEPE: accroissement de 3 millions pour atteindre 32 millions. De manière générale, ces réserves servent à la recherche (par ex. projet sur les cours d'eau suisses, élargissement des sciences sociales) et au financement de l'infrastructure correspondante (par ex. transformation des halles d'essai – équipement de l'Aquatikum avec les instruments nécessaires (CFC 3); équipements de recherche de Kastanienbaum).

Réserves libres et capital propre divers

Les réserves libres et le capital propre divers sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux établissements de recherche. Elles sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. L'affectation des bénéfices est opérée lors du bouclage des comptes.

Résultats reportés/résultat de l'exercice (excédent du bilan)

Les réserves provenant du solde reporté sont constituées chaque année dans le cadre de l'utilisation des bénéfices. Le résultat de l'exercice comprend la partie non encore distribuée du résultat («bénéfice»).

33 Annexe au compte annuel consolidé

331 Explications générales

1 Principes

Bases légales

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110);
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3);
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123);
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (version de septembre 2011).

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich;
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich;
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne;
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen;
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos;
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, St-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum.

Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC). Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport de gestion 2013 du Conseil des EPF sur le domaine des EPF (partie «Organisation et gouvernance»).

Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé pour la même période. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

- *Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 «SG-DEFR» pour le domaine des EPF. Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement correspondant est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL (UA 620). Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et sont directement transférés dans le «patrimoine» économique des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

- *Transferts de crédits*

a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013 (art. 5, al. 2) habilite le Conseil fédéral à déléguer au DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), la compétence de procéder au cours de l'exercice, pour un volume limité à 20 % du crédit d'investissement, à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL (UA 620) destiné aux constructions dans le domaine des EPF et la contribution financière pour le domaine des EPF (UA 701 SG-DEFR) destinée à l'exploitation, ou inversement.

En 2013, un transfert de crédit sans incidences financières de 19,8 millions (voir ch. 341) a été effectué au profit de la contribution financière.

b) Crédits d'engagement

L'art. 10 de l'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013 habilitait le DEFR à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2013 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 5 % du plus petit montant des deux crédits d'engagement concernés. Aucun transfert n'a été nécessaire en 2013.

- **Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération**
Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF apparaît dans le compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidences financières sous l'UA 701 «SG-DEFR» pour le domaine des EPF. Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant au titre des revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

Modification des principes comptables

L'IPS n'inscrit plus aucune prestation propre à l'actif depuis 2012. En raison du passage à SAP4Four, les conditions requises pour l'inscription à l'actif n'étaient plus remplies. Le budget 2013 comprend encore au poste «Autres revenus» des revenus de prestations propres inscrites à l'actif.

2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux qui sont appliqués par la Confédération (principe du produit brut, de l'universalité, de l'annualité et de la spécialité).

En vertu de l'art. 35, al. 1, de la loi sur les EPF, le compte consolidé du domaine des EPF fournit un aperçu de la situation réelle de la fortune, des finances et des revenus, abstraction faite des transferts internes. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, permanence des méthodes comptables, produit brut) s'inspirent des normes de présentation du *compte consolidé de la Confédération (CCC)*: ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC): ils figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

Principales différences par rapport aux normes de présentation du CCC

Différence: en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs

engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

Justification: en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

Conséquence: le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements à venir. Ainsi, dans le compte de résultats, les variations des provisions ne figurent pas complètement dans l'exercice comptable correspondant.

Différence: au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend, d'une part, des prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels des ressources ont déjà été versées, et, d'autre part, les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

Justification: la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

Conséquence: la structure du bilan présente une autre catégorie de passifs, en plus des capitaux de tiers et du capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

3 Risques et gestion des risques

Gestion des risques dans le domaine des EPF

Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de gestion des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles sont entrées en vigueur le 15.2.2007 à la suite d'une décision présidentielle. Elles définissent en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et le financement des mesures;
- le contrôle de gestion en matière de risques.

Responsabilité et processus de gestion des risques

Comme l'exige l'autonomie sur laquelle la loi sur les EPF fonde le travail d'enseignement et de recherche et le transfert de savoir et de technologie des six institutions, chacune de ces dernières répond de la gestion des risques qu'elle encourt. Les présidents des EPF ainsi que la directrice et les directeurs des établissements de recherche sont donc les principaux responsables de la gestion des risques dans leur établissement.

Sur la base des directives du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont donc tous mis en place leur propre processus de gestion des risques. Celui-ci comprend l'identification et l'appréciation des risques individuels, des stratégies permettant de maîtriser ces risques et un contrôle adapté. Au sein de chaque institution, un responsable de la gestion des risques ou un comité de gestion des risques coordonne les activités et pilote les processus dans ce domaine. Le plus souvent, le responsable de la gestion des risques est soutenu par un comité ad hoc. Dans les faits, la mise en œuvre de la gestion des risques dans les différentes institutions est soumise à l'examen de l'audit interne du Conseil des EPF, qui fait rapport au comité d'audit du Conseil.

Risques dans le domaine des EPF

Risques dans les différentes institutions

Le catalogue de risques diffère en fonction du profil de chaque institution. Les risques majeurs varient par exemple selon qu'il s'agit d'une haute école ou d'un établissement de recherche. L'orientation spécifique et la taille de chaque institution ont également une influence sur les risques auxquels elle est exposée. Ainsi, l'appréciation du même risque peut varier d'une école polytechnique ou d'un établissement de recherche à l'autre.

Dans leur catalogue de risques, les six institutions ont procédé à une description détaillée des risques qu'elles ont identifiés et des dommages qui peuvent en découler, et les ont évalués selon deux critères: la probabilité de leur occurrence et leurs conséquences financières (importance du dommage potentiel). Leurs effets potentiels sur la réputation de l'institution ont également été examinés de près. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche mettent leurs catalogues de risques individuels à jour une fois par an au moins, à la lumière des changements de contexte et de l'évolution des risques. Chaque catalogue distingue les catégories suivantes:

- risques financiers et économiques;
- risques juridiques;
- risques matériels, risques techniques et risques liés aux éléments naturels;
- risques découlant de personnes ou de l'organisation;
- risques technologiques et naturels;
- risques sociaux et politiques;
- risques environnementaux et écologiques.

Pour les deux EPF et les établissements de recherche, les risques majeurs se caractérisent par des conséquences financières potentielles lourdes et une probabilité d'occurrence supérieure à

la moyenne; en outre, ils menacent directement l'accomplissement des tâches légales de l'institution.

Dans leur rapport annuel, les institutions donnent connaissance de l'existence, de l'étendue et des conséquences financières des risques majeurs qui les menacent. En outre, elles doivent informer, directement et sans retard, le Conseil des EPF en sa qualité d'organe de surveillance du domaine des EPF, des évolutions des risques et des dommages extraordinaires. Par conséquent, lors de sa séance des 25 et 26 septembre 2013, le Conseil des EPF a pris connaissance du catalogue consolidé des risques majeurs du domaine des EPF. En outre, les catalogues de risques du domaine des EPF sont présentés une fois par an au département compétent. Les risques recensés n'ont guère changé par rapport à 2012.

Les risques suivants, non évalués, comptent parmi les risques les plus souvent cités dans les catalogues des institutions:

- perte significative de moyens financiers;
- violence ou menace contre des personnes;
- risques informatiques (perte de données, accès non autorisé, communication, etc.);
- fraude scientifique;
- qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations;
- criminalité/vandalisme;
- dégradation/perte d'équipements ou d'appareils de recherche coûteux;
- accidents (professionnels et non professionnels) de collaborateurs ou d'hôtes.

Instruments et mesures en matière de gestion des risques

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages, subsidiairement à d'autres mesures.

Assurances

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a, al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3), le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité [RS 170.32]). Pour cela, les institutions doivent tenir compte des risques qu'elles encourent mais aussi veiller à maintenir un rapport coûts-bénéfices convenable et respecter les règles de la Confédération en matière de marchés publics. Les polices doivent être conformes aux normes en vigueur sur le marché suisse de l'assurance et être souscrites auprès de compagnies autorisées à pratiquer en Suisse.

Il incombe à chaque institution de contracter les polices nécessaires et de gérer son portefeuille d'assurances. Les directives du Conseil des EPF disposent simplement qu'outre les assurances prescrites par la loi, les EPF et les établissements de recherche doivent conclure, en vue d'une couverture de base, les assurances suivantes:

- une assurance choses et pertes d'exploitation;
- une assurance responsabilité civile d'entreprise;
- les assurances nécessaires à une couverture aussi complète que possible des risques majeurs.

Il faut toutefois noter qu'on ne peut assurer tous les risques majeurs ni financer leur assurance. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont conclu des assurances choses et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour couvrir les dommages dus aux incendies et éléments naturels (EPFZ: 1,7 mrd pour les dommages aux infrastructures, EPFL: 700 mio pour les

dommages aux infrastructures, IPS: 1 mrd, LFEM: 161 mio). En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50 %), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques comme le prescrivent les directives.

Publication des risques

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction de l'évaluation de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50 % de probabilité), soit en annexe dans les engagements conditionnels.

332 Explications relatives au compte annuel consolidé

Postes du compte de résultats

1 Contribution financière de la Confédération

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Contribution financière de la Confédération	2 041	2 074	2 074	33	1,6

La contribution financière de la Confédération a été utilisée pour réaliser les objectifs conformément à la loi sur les EPF (RS 414.110) et au mandat de prestations pour les années 2013 à 2016.

Elle a augmenté de 33 millions (+ 1,6%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est modeste, car le domaine des EPF a accru son activité de construction par rapport à 2012 et inscrit au budget 60 millions supplémentaires au titre du crédit d'investissement (crédit A4100.0125, 620 OFCL).

Conformément à l'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013, une contribution financière de 2054,1 millions a été allouée au domaine des EPF. A ce chiffre se sont ajoutés en cours d'année 19,8 millions au titre d'un transfert de crédit sans incidence budgétaire (art. 20, al. 5, OFC, RS 611.01) effectué aux dépens du crédit d'investissement dans des constructions du domaine des EPF (A4100.0125, 620/OFCL). La contribution financière s'est élevée à 2073,9 millions du fait de ce transfert.

Les montants suivants ont été investis en 2013 dans les grandes infrastructures de recherche du domaine des EPF (objectif 4 du mandat de prestations 2013-2016):

- calcul à haute performance en pétaflops au CSCS de Lugano (EPFZ): 18,4 millions (compte 2012: 20,0 mio);
- SwissFEL à l'IPS: 38,4 millions (compte 2012: 19,0 mio), dont 13,4 millions au titre de la contribution financière et 25 millions au titre des investissements de construction (UA 620 OFCL);
- Blue Brain à l'EPFL: 13,4 millions (rien dans le compte 2012). Ce montant est apporté en tant que participation de l'EPFL dans le cadre du projet phare européen FET «Human Brain Project».

Le Conseil des EPF a accordé une contribution de 25,5 millions (2012: 23,2 mio) pour la réalisation de programmes et de projets d'importance nationale de la Conférence universitaire suisse (CUS). Il s'agit pour l'essentiel des programmes communs Nano-Tera.CH (8,0 mio) et SystemsX.ch (12,5 mio), qui sont d'importance nationale et ont été décidés par la CUS, ainsi que de projets

de coopération et d'innovation (PCI-CUS, 4,8 mio). Pour ces projets, la CUS ou le Fonds national (Nano-Tera.ch et SystemsX.ch) allouent les contributions aux chercheurs par voie de concours.

Le Conseil fédéral veut particulièrement encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie, en vue de promouvoir la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique. Sur les 60 millions accordés au domaine des EPF dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» pour la période 2013 à 2016, la contribution financière comprenait 12 millions en 2013. Ces fonds affectés sont notamment utilisés pour constituer des équipes de chercheurs et pour développer des infrastructures de recherche dans le domaine de l'énergie (voir ch. 355).

La contribution du Conseil des EPF aux financements incitatifs et d'aide au démarrage des projets stratégiques d'enseignement et de recherche du domaine des EPF et à la poursuite de la mise en place des centres de compétences mentionnés à l'objectif 6 du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016 s'établissait à 25,7 millions (2012: 16,1 mio). Ce montant comprend des contributions de 6,0 millions chacune aux chefs de file respectifs (IPS et EPFZ) des deux centres de compétences dans les domaines de l'énergie et de la mobilité (CCEM) ainsi que de l'environnement et de la durabilité (CCES), dont le financement 2013 a été entièrement garanti conformément à l'arrêté du Conseil des EPF de décembre 2012.

De plus, la contribution financière incluait en 2013 le financement du démantèlement des accélérateurs de l'IPS (1,75 mio annuellement sur une période de 40 ans) et du surcoût du réseau de mesure des séismes de grande amplitude à l'EPFZ (0,4 mio).

Les ressources provenant de la contribution financière ont permis, d'une part, de couvrir les dépenses opérationnelles courantes et, d'autre part, de financer des investissements dans les immobilisations corporelles meubles et les immobilisations incorporelles. Ces investissements s'élèvent, au total, à près de 199 millions (2012: 176 mio; voir ch. 323).

2 Contribution de la Confédération aux loyers

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Contribution de la Confédération aux loyers	301	315	305	4	1,3

La contribution de la Confédération aux loyers est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit n'est pas compris dans le plafond des dépenses. Il a certes des répercussions financières, mais n'a pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Les calculs se basent sur les amortissements théoriques et sur les coûts du capital des immeubles, auxquels viennent s'ajouter des émoluments de traitement.

Le taux d'intérêt applicable à la rémunération du capital moyen investi est demeuré à 3,0 % en 2013, comme l'année précédente.

Fin 2013, la valeur comptable des immobilisations (immeubles et bien-fonds) s'inscrit à 4,4 milliards.

Les immeubles sont en général amortis sur une période de 40 ans. Les investissements destinés à l'augmentation et au maintien de la valeur sont inscrits à l'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour la valeur foncière. La valeur globale à l'état neuf des immeubles du domaine des EPF appartenant à la Confédération s'élève fin 2013 à environ 7,2 milliards, dont 6,1 milliards pour la valeur immobilisée et 1,1 milliard pour la valeur foncière.

Sur la contribution totale de la Confédération, quelque 180,5 millions sont consacrés aux amortissements et 124,2 millions aux intérêts théoriques sur la valeur immobilisée et aux émoluments de traitement.

3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers	761	713	713	-48	-6,3
Fonds secondaires (Confédération, organisations gouvernementales et internat.)	471	477	451	-20	-4,2
Fondation Fonds national suisse (FNS)	175	184	175	0	0,2
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. Projets CUS d'importance nationale, PRN)	38	46	34	-4	-10,1
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	54	35	37	-17	-31,6
Mandats de recherche de la Conf. (recherche du secteur public)	79	75	70	-8	-10,5
Programmes-cadres de recherche de l'UE	126	137	135	9	7,0
Fonds de tiers	290	236	262	-28	-9,7
Coopération avec l'économie	150	153	134	-16	-10,6
Dons et legs	75	33	57	-18	-23,4
Autres fonds de tiers	65	50	70	5	7,9
Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers	-99	-25	-37	62	-62,8

Les revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers ont reculé de 48 millions (- 6,3 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 713 millions. Ce total correspond aux attentes inscrites au budget (713 mio). Le fléchissement concerne tant les flux de fonds secondaires (- 20 mio, soit - 4,2 %) que ceux de fonds de tiers (- 28 mio, soit - 9,7 %).

Dans leur majorité, les projets d'enseignement et de recherche sont pluriannuels (de 3 à 5 ans env.). On ne comptabilise dans les revenus que les flux de fonds effectifs de l'exercice. A la fin de l'année, la part des revenus non encore utilisée figure au bilan

dans le capital affecté en tant que prestations dues. La contrepartie est inscrite au poste «Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers» du compte de résultats. Leur montant dépend de l'évolution des projets. Durant l'année sous revue, les prestations dues ont augmenté de 37 millions. Ce montant est indiqué comme perte de revenus. Du fait de la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges (charges de biens et services et charges de personnel comprises) des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences sur le résultat.

Le recul des *fonds secondaires* de 20 millions découle principalement de revenus inférieurs dans les projets de la CTI. Le domaine des EPF avait inscrit dans le compte 2012 la part des fonds supplémentaires obtenus de la Confédération en faveur de la CTI, en relation avec les mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Cet effet spécial disparaît dans le compte 2013. Les revenus tirés des projets de la CTI retrouvent donc leur niveau des années précédentes (37 mio).

La baisse des *revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche* tient à deux effets contraires: l'EPFZ a accru sensiblement ses recettes dans les projets CUS communs des hautes écoles (notamment SystemsX.ch et Nano-Tera.ch) grâce à des projets supplémentaires, tandis que le démarrage des nouveaux programmes des Pôles de recherche nationaux (PRN) Robotics et Synapsy de l'EPFL a été plus lent que prévu. Le total des fonds PRN est donc nettement inférieur au niveau de 2012, avec des répercussions négatives correspondantes sur le compte consolidé du domaine des EPF.

La diminution des mandats de recherche de la Confédération (*recherche du secteur public*) relève des variations normales de ces fonds d'une année à l'autre.

Le domaine des EPF était le principal bénéficiaire en Suisse des ressources incitatives allouées dans le cadre du 7^e programme-cadre de recherche de l'UE (durée: de 2007 à 2013). Par rapport à l'année précédente, les revenus ont progressé de 9 millions pour atteindre 135 millions. L'EPFZ principalement a augmenté ses recettes grâce au nombre accru de projets et notamment aux bourses ERC Grants (+ 9,7 mio pour un total de 66,6 mio), mais l'EPFL a, elle aussi, enregistré de nouveau des revenus élevés (2013: 49,5 mio).

Les revenus provenant de *fonds de tiers* étaient inférieurs de 28 millions à leur niveau de 2012 (- 9,7 %). Comme l'année précédente, l'EPFZ a comptabilisé un montant issu du legs de Branco Weiss pour Society in Science, mais le don était un peu moins important (2013: 32 mio; 2012: 50 mio). Les recettes des partenariats avec les cantons (ou les universités cantonales), les communes, les organisations internationales, etc. sont inscrites dans les *autres fonds de tiers*. Il s'agit en majorité de contributions des cantons à de grands projets de recherche: le canton d'Argovie a de nouveau versé 6 millions à SwissFEL et le canton de Zurich (Unispital Zurich) 6 millions également pour l'installation de protonthérapie Gantry 3 de l'IPS. L'EPFL dégage sous les autres fonds de tiers des recettes pour le financement de chaires (3 mio).

4 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Revenus de prestations de service	99	114	105	6	6,4
Emoluments d'utilisation, prestations de service	96	82	95	-1	-1,6
Finances de cours et d'inscription	35	33	34	-0	-1,4
Brevets et licences	11	7	12	0	3,1
Prestations de service à caract. scientifique et administratif	50	42	49	-1	-2,7
Ventes	13	12	12	-0	-3,0
Remboursements	7	18	10	3	35,6
Autres compensations	-18	2	-12	6	-31,8

La hausse des revenus de prestations de service (+ 6 mio ou + 6,4 %) tient principalement à la baisse du solde négatif du poste *Autres compensations*, qui dépend entièrement de transferts à l'IPS. Celui-ci a corrigé les prestations scientifiques et les remboursements par l'intermédiaire de ce poste, pour des questions de transparence.

Le montant des recettes provenant des *finances de cours et d'inscription* est légèrement en-deçà de celui du compte 2012. Sur ce total, 22 millions proviennent de l'EPFZ, 11 millions de l'EPFL et près d'un million de l'IPS. Le montant des recettes provenant des finances de cours dépend du nombre d'étudiants et de doctorants et du montant des finances de cours semestrielles. Le nombre d'étudiants et de doctorants a continué d'augmenter en

2013 (28 046 contre 27 087 en 2012). Les finances de cours semestrielles sont, quant à elles, restées inchangées en 2013 (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7). Le faible recul des revenus provenant des finances de cours et d'inscription résulte du fait que l'EPFZ comptabilise depuis 2013 dans les *remboursements* les revenus des déplacements professionnels dans le cadre de séminaires et ceux des excursions. L'effet correspondant se monte à 1 million environ.

Le nombre de *brevets et licences* des deux EPF et des quatre établissements de recherche est relativement similaire à celui de l'exercice précédent (2013: 416; 2012: 425), tout comme les revenus correspondants.

5 Autres revenus

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Autres revenus	25	67	29	4	14,1
Revenus des immeubles	11	12	12	1	11,4
Inscription de propres prestations à l'actif	-	40	-	-	-
Autres revenus divers	14	15	17	2	16,2

L'IPS avait inscrit dans le budget 2013 des prestations propres dans le cadre du projet SwissFEL. Dès le compte 2012, il a modifié la logique de comptabilisation en ce sens qu'il n'est plus possible d'imputer les coûts de personnel directs au projet, faute d'enre-

gistrement du temps de travail. L'inscription des prestations propres à l'actif a donc été supprimée à partir de l'exercice 2012. Les revenus des immeubles englobent les loyers imputés à l'Université de Genève en relation avec le campus Biotech (voir ch. 7).

6 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Charges de personnel	1 914	1 969	1 981	67	3,5
Rétribution du personnel	1 572	1 628	1 629	56	3,6
Professeurs	182	187	190	8	4,3
Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours	133	131	133	1	0,4
Autre personnel scientifique	691	737	718	26	3,8
Personnel technique et administratif	582	590	603	21	3,6
APG, CNA et autres remboursements	-16	-17	-15	1	-3,5
Cotisations de l'employeur (assurances sociales)	303	306	314	11	3,5
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité	99	100	102	3	3,3
Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque)	174	176	182	8	4,3
Assurance-maladie et accidents CNA (AP/ANP)	7	8	7	0	0,5
Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF/LAFam)	23	22	23	-0	-0,4
Autres prestations de l'employeur	14	12	13	-1	-6,9
Personnel temporaire	8	7	6	-2	-20,1
Autres charges de personnel	17	17	20	3	16,3

Les charges de personnel ont progressé de 67 millions (+ 3,5 %) par rapport à l'exercice 2012. Le budget a été légèrement dépassé (+ 12 mio, soit + 0,6 %). La différence s'explique principalement par le plus grand nombre de postes et par les mesures salariales décidées par le Conseil des EPF. Les différentes charges de personnel ont évolué ainsi:

Les rétributions du personnel représentent 1629 millions (+ 56 mio, soit + 3,6 %). D'une part, la forte hausse des postes en équivalents plein temps (EPT), dont le nombre a augmenté de quelque 493 pour s'établir à 16 135 EPT (sans les 435 apprentis), a généré des charges supplémentaires de 35 millions. D'autre part, le conseil des EPF a accordé une compensation du renchérissement de 0,6 % et des mesures salariales individuelles de 1,2 % dans le cadre du nouveau système salarial (NSS). Ces mesures salariales ont engendré des charges supplémentaires de 20 millions.

Directement liées aux rétributions du personnel, les cotisations de l'employeur ont augmenté de 11 millions (+ 3,5 %) par rapport au compte 2012. En revanche, le relèvement du taux moyen des cotisations de l'employeur par rapport à 2012 n'a guère eu de conséquences (2013: 19,7%; 2012: 19,3 %).

La comparaison du total des assurances du personnel est légèrement distordue. L'exercice 2012 comprenait l'apport unique de l'employeur à l'institution de prévoyance du domaine des EPF chez PUBLICA (2012: 3,0 mio) pour le premier semestre 2012 afin d'atteindre le taux minimal de 11 % que doit représenter la cotisation obligatoire de l'employeur, conformément à l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1). Compte tenu du changement des bases techniques, cette cotisation de l'employeur disparaît entièrement dès le début du second semestre 2012 et pour les années suivantes.

Les 16 135 EPT se répartissent sur quelque 19 500 rapports de service (2012: 19 000). Le domaine des EPF assure en outre la formation de 435 apprentis (2012: 430) dans les filières professionnelles les plus variées.

Le nombre de professeurs a augmenté de 32,5 EPT pour s'inscrire à 771,5 EPT. Par conséquent, les rétributions des *professeurs* ont crû de 8 millions (+ 4,3 %). Les collaborateurs scientifiques enregistrent la hausse la plus marquée (+ 263 EPT; total de 9928 EPT). La tendance des dernières années se poursuit donc. Cette évolution se reflète principalement dans la catégorie *Autre personnel scientifique*, qui affiche des charges supplémentaires de 26 millions par rapport à 2012. Comme l'année précédente, la majeure partie des charges supplémentaires liées au personnel scientifique a été financée par des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Le nombre accru de postes par rapport à 2012 est directement lié à la progression du nombre d'étudiants en 2013. Les postes supplémentaires ont notamment permis de conserver un taux d'encadrement stable dans les cursus de bachelor/master et de doctorat, qui s'inscrit respectivement à 27,7 étudiants par professeur et à 7,8 doctorants par professeur.

Le financement des 16 135 EPT se présente comme suit: la majeure partie, soit 66,7 % (2012: 67,3 %) ou 10 762 EPT, a été couverte par la contribution financière de la Confédération; 3746 EPT ont été financés par des fonds secondaires (2012: 3695 EPT) et 1627 EPT par des fonds de tiers (2012: 1421 EPT). La part financée par les fonds secondaires et les fonds de tiers a de nouveau progressé, passant de près de 32,7 % à 33,3 % du total des effectifs.

La part des charges de personnel financée par les fonds secondaires et les fonds de tiers représente 26 % et s'élève à près de 514 millions (2012: 496 mio), dont 352 millions pour les fonds secondaires et 162 millions pour les fonds de tiers.

Les rapports de travail à durée déterminée constituent un élément essentiel dans les hautes écoles et les établissements de recherche, car ils permettent à de nombreux doctorants et post-doctorants d'effectuer une formation avant de quitter l'institution concernée. Au domaine des EPF, près de 65 % des rapports de travail étaient à durée déterminée en 2013, comme l'année précédente. 90 % des contrats à durée déterminée en cours ont été conclus pour une durée maximale de 3 ans.

Financement des charges de personnel

	Total		Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf.		Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers	
	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT
2013	1 981	16 135	1 467	10 762	514	5 373
2012	1 914	15 642	1 418	10 526	496	5 116

Remarque: Effectifs: effectif moyen employé à plein temps (mesure: équivalents plein temps [EPT]), sans les apprentis (435 EPT)

7 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Charges de biens et services et charges d'exploitation	892	929	914	22	2,4
Charges de matériel et de marchandises	121	142	123	2	1,8
Charges de matériel	95	108	99	4	4,6
Biens matériels non portés à l'actif	26	35	24	-2	-8,5
Charges d'exploitation	771	787	791	20	2,5
Charges de locaux (loués à l'extérieur)	23	19	27	5	20,9
Charges de loyers, immeubles de la Confédération	301	315	305	4	1,3
Infrastructure	160	147	163	3	2,0
Charges administratives	16	18	14	-1	-9,2
Charges informatiques et de télécommunication	72	75	75	3	3,7
Commissions, honoraires, mandats R&D	67	74	69	2	3,2
Transports, assurances, émoluments	15	13	18	4	24,1
Autres prestations de service de tiers	13	19	15	1	10,7
Charges de bibliothèque	28	26	29	0	1,4
Frais	73	72	74	1	0,7
Autres charges de biens et services	3	12	2	-1	-44,4

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont crû de 22 millions (+ 2,1 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 914 millions. Elles sont en revanche restées inférieures de 15 millions au montant inscrit au budget.

La majeure partie des *charges d'exploitation* est imputable aux *charges de loyers* pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération (305 mio). Le total équivaut à la contribution de la Confédération aux loyers, qui figure dans les revenus (voir ch. 2).

Les charges de locaux (loués à l'extérieur) ont crû de 5 millions (+ 21%) par rapport à 2012, principalement en raison du campus Biotech de l'EPFL à Genève. Celle-ci impute partiellement ces coûts à l'Université de Genève (voir ch. 5).

Quelque 163 millions ont été consacrés à la maintenance et à la remise en état des *infrastructures*. Ce montant comprend les dépenses pour l'aménagement spécifique à l'utilisateur et au locataire ainsi que pour les parties du Code des frais de construction (CFC 3) non portées à l'actif (seuil d'inscription à l'actif:

100 000 fr. par objet). La surface utile principale de 928 600 m² est sensiblement supérieure à celle de 2012 (890 700 m²) en raison de l'achèvement de projets d'assainissement et de l'ajout de surfaces louées supplémentaires. Cette hausse a entraîné une consommation énergétique et des coûts de l'énergie plus élevés.

Les *biens matériels non portés à l'actif* comprennent les achats de petits appareils dont le montant est inférieur au seuil d'inscription à l'actif (5000 fr. par objet) applicable aux biens portés à l'actif. Par rapport à l'exercice précédent, les charges ont baissé de 2 millions (- 8,5%) pour s'inscrire à 24 millions.

Durant l'exercice sous revue, le domaine des EPF a consacré près de 145 millions (2012: 110 mio) au poste *informatique et télécommunication* (investissements et charges). Ce montant est réparti à parts presque égales entre les charges et les investissements. Les dépenses de l'année 2013 dépassent celles des années précédentes, durant lesquelles des projets informatiques de l'ordre de 100 à 120 millions par an étaient réalisés. Cela tient principalement à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance.

8 Charges de transfert

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Charges de transfert	51	152	56	5	9,4
Projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence	–	79	–	–	n.d.
Encouragement de la recherche énergétique	–	12	–	–	n.d.
Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS)	23	26	25	2	9,6
Bourses, prix, cotisations d'adhésion	13	20	12	-1	-9,6
Financement du démantèlement des accélérateurs	–	2	2	2	-
Contributions à la recherche versées à l'extérieur	15	14	17	2	14,4

Le total des *charges de transfert* comprend les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale, conformément à l'objectif 6 du mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016 et au message FRI pour la même période (FF 2012 2914).

Sous les *cotisations d'adhésion* sont comptabilisées, entre autres, les charges annuelles pour l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales.

Les charges inférieures au budget 2013 dans les *projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence* s'expliquent ainsi: les contributions sont budgétées de manière centralisée au Conseil des EPF, en tant que charges de transfert, avant d'être cédées aux institutions du domaine des EPF en cours d'année. Ces dernières comptabilisent les fonds sous d'autres catégories de charges selon leur utilisation. Ce procédé a également été appliqué aux fonds affectés pour l'*encouragement de la recherche énergétique*, conformément au plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée».

Les ressources destinées aux projets d'importance nationale (2013: 25,3 mio) de la CUS sont transférées en cours d'exercice au Fonds national suisse (FNS) et comptabilisées comme charges dans le bouclage individuel des comptes du Conseil des EPF. Le FNS choisit les projets et alloue les ressources de manière compétitive aux chercheurs (voir ch. 3). Il s'agit principalement des tranches annuelles des contributions aux initiatives suisses en biologie systémique pour Systems.X.ch (2013: 12,5 mio) et Nano-Tera.ch (2013: 8,0 mio). La tranche annuelle destinée à financer le démantèlement des accélérateurs de l'IPS (1,75 mio) est virée par l'intermédiaire des charges de transfert.

La contribution financière a été augmentée par un transfert de crédit de 19,8 millions à la charge du crédit d'investissement (voir ch. 1 et ch. 341). La hausse correspondante des charges budgétées en 2013 a été effectuée, comme en 2012, dans les charges de transfert, ce qui explique le relèvement du budget 2013 à près de 152 millions par rapport aux 132 millions initiaux.

9 Résultat financier

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Résultat financier	13	10	13	0	1,1
Revenus financiers	18	15	21	3	15,9
Charges financières	5	4	8	3	54,6

Le placement des fonds s'effectue conformément au contrat de trésorerie conclu le 29.11.2007 entre l'AFF et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF.

Sur la base de l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté des directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1.1.2008. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs stratégies de placement respectives. De plus, conformément au chapitre 4, al. 6, des directives de placement du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rendent compte annuellement de la performance de leurs placements financiers et des éventuelles mesures planifiées.

Le *résultat financier* correspond à celui de 2012, soit 13 millions. Les revenus financiers et les charges financières ont tous deux progressé de 3 millions. Le résultat est supérieur aux attentes pour 2013.

Au niveau des revenus financiers, la hausse des volumes découle de produits des intérêts plus élevés pour les placements monétaires et financiers (2013: 8 mio; 2012: 5 mio). A titre de compensation, la valeur vénale des titres issus de mandats de gestion de fortune a été adaptée en raison de pertes de cours non réalisées, ce qui a conduit à son tour à accroître les charges financières.

Postes du bilan

10 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Liquidités et placements à court terme	1 442	1 525	84	5,8
Banque, poste, caisse	256	276	20	7,7
Placements à court terme (≤ 90 jours)	1 186	1 249	64	5,4

Le montant des *liquidités et placements à court terme* a augmenté de 84 millions durant l'année sous revue pour se porter à 1525 millions. Il comprend avant tout les placements effectués selon le contrat de trésorerie conclu le 19.11.2007 entre l'AFF et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF. Il s'agit en particulier de ressources du capital affecté (fonds secondaires et fonds de tiers, fonds destinés aux engagements internes), qui sont placées auprès de la Trésorerie fédérale jusqu'à leur utilisation dans l'enseignement

et la recherche. Le volume plus important des *placements à court terme* est directement lié à l'augmentation des fonds secondaires et des fonds de tiers en 2013. Parmi les placements à court terme, 1246 millions concernent les placements monétaires auprès de la Confédération.

En matière de placements à court terme, des entrées de 170 millions sont inscrites en face de sorties de 106 millions au total.

11 Créances

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Créances	61	61	-0	-0,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	49	46	-4	-7,6
Créances sur la Confédération	7	12	5	60,7
Autres créances	4	3	-1	-22,5

Après consolidation (- 6 mio), le total des créances demeure inchangé et s'établit à 61 millions fin 2013.

Des réévaluations d'un volume de près de 2 millions ont été effectuées pour les créances sur débiteurs risquées. Sur le total

des créances résultant de livraisons et de prestations, 31 millions proviennent de débiteurs suisses et 15 millions de débiteurs étrangers.

12 Placements financiers

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Placements financiers	242	256	14	5,7
Placements financiers à court terme	141	120	-21	-14,6
Placements financiers à long terme	101	136	34	33,9

Les placements financiers présentent un transfert de fonds entre les *placements financiers à court terme* (- 21 mio) et les placements financiers à long terme (+ 34 mio) et, dans l'ensemble, une progression de 14 millions.

Les placements financiers à court terme englobent des titres à revenu fixe de l'EPFL (30 mio) en relation avec la fondation EPFL+, qui sont destinés à financer des chaires et des places d'étudiants.

Les placements financiers à court terme relatifs à la Société pour le quartier nord SQNE (env. 4 mio) et au campus Biotech à Genève (env. 5 mio) concernent également l'EPFL. La majeure partie (près de 78 mio) des placements financiers à court terme porte sur des mandats de gestion de fortune de l'EPFZ.

La plupart des placements financiers à long terme sont constitués par des réévaluations des cofinancements, après correction

de l'amortissement, des deux EPF pour les immeubles qui sont la propriété de la Confédération (104 mio). Près de 2 millions concernent des placements financiers à long terme auprès de la Confédération, qui sont accumulés sur une durée de 40 ans pour financer le démantèlement des accélérateurs à l'IPS. Un transfert des placements financiers à court terme vers ceux à long terme (placements à terme fixe) à l'IPS se monte à 30 millions.

13 Stocks

Le montant des stocks reste inchangé à 12 millions. Il s'agit exclusivement de stocks résultant d'achats. Ils comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel de laboratoire et le matériel

Sur le total des placements financiers (256 mio), près de 106 millions étaient investis auprès de la Confédération et 150 millions auprès d'établissements financiers privés à la fin de l'année 2013.

expérimental destinés à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire physique annuel n'est effectué que pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 francs, les autres stocks font l'objet d'une évaluation.

14 Immobilisations corporelles

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Immobilisations corporelles	901	954	53	5,9
Immobilisations corporelles meubles	890	943	53	5,9
Installations techniques et machines	494	572	78	15,8
Installations en construction/acomptes portés à l'actif	336	284	-52	-15,3
Biens d'investissement informatiques	60	86	26	43,4
Immobilisations corporelles immeubles	11	11	0	0,7
Biens-fonds	5	5	0	0,5
Constructions	6	6	0	0,8

L'augmentation de 53 millions (+ 5,9 %) des *immobilisations corporelles meubles* tient essentiellement aux acquisitions informatiques de l'EPFZ (serveurs Piz Daint Cray) et de l'EPFL auprès du centre de calcul à haute performance (CSCS) de Lugano. Par ailleurs, l'IPS a effectué des transferts importants des installations en construction vers les installations techniques en raison de l'achèvement et de l'inscription à l'actif d'installations de recherche d'envergure (injecteur à haute fréquence, neutrons ultra-froids, ligne de faisceaux CSAX, développement de la haute tension, faisceau électronique à haute résolution). De plus, l'IPS a davantage investi dans l'ensemble, en raison notamment de la réalisation de SwissFEL. Sur le volume total des *installations en construction/acomptes portés à l'actif* (284 mio), 136 millions concernent les aménagements spécifiques à l'utilisateur de l'EPFZ et 130 millions les inscriptions à l'actif en rapport avec SwissFEL à l'IPS.

Le groupe de comptes «*Installations techniques et machines*» comprend les actifs suivants: mobilier, machines et appareils, installations techniques d'exploitation, aménagements de locaux et adaptations aux besoins des utilisateurs, machines de bureau, véhicules, outillage et appareils.

Les *immobilisations corporelles immeubles* ne subissent guère de modifications et demeurent à 11 millions. La faible réduction porte sur l'amortissement ordinaire des constructions. En ce qui concerne l'immobilier inscrit au bilan, il s'agit de biens-fonds et d'immeubles qui sont la propriété de l'EPFZ.

Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération ne figurent pas parmi les immobilisations corporelles immeubles, mais parmi les placements financiers à long terme.

Variations des immobilisations corporelles et incorporelles

mio CHF	Total des im- mobilisations corporelles 2013	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Biens-fonds et constructions	Installations en construction/ acomptes portés à l'actif	Total des im- mobilisations incorporelles 2013
Valeurs d'acquisition						
Etat au 1.1.2013	2 168	1 543	277	12	336	10
Entrées	242	114	71	0	57	1
Autres entrées/donations	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs actuelles	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	99	0	-	-99	-
Sorties	-41	-23	-8	-	-9	-0
Etat au 31.12.2013	2 370	1 733	340	12	284	10
Réévaluations cumulées						
Etat au 1.1.2013	-1 267	-1 049	-217	-1	-	-8
Amortissements planifiés	-179	-134	-45	-0	-	-1
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-
Sorties/entrées de réévaluations	31	22	8	-	-	0
Reprises de perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2013	-1 416	-1 161	-253	-1	-	-8
Valeur figurant au bilan au 31.12.2013	954	572	86	11	284	1
dont:						
Installations en leasing	-	-	-	-	-	-

Le total des entrées apparaissant au poste des *immobilisations corporelles* dépasse celui des amortissements opérés au cours de l'exercice sous revue. Cela tient, d'une part, à des entrées nettes au niveau des *installations techniques et machines* et, d'autre part, à l'accroissement des *biens d'équipement informatiques*.

S'agissant des *installations techniques et machines*, le total découle des entrées de 114 millions et du transfert d'installations en construction d'environ 99 millions. L'inscription correspondante à l'actif dépasse nettement le total des amortissements (134 mio). La hausse de la valeur figurant au bilan au 31.12.2013 (+ 78 mio par rapport au montant initial au 1.1.2013) s'explique principalement par des transferts et l'inscription à l'actif de l'IPS

d'installations dont la réalisation est achevée, au détriment des installations en construction (installations de recherche d'envergure, telles que injecteur à haute fréquence, neutrons ultra-froids, ligne de faisceaux CSAX, développement de la haute tension, faisceau électronique à haute résolution).

Le montant des amortissements des installations techniques et machines (134 mio) est légèrement supérieur à la moyenne des années précédentes. Il est directement lié au volume plus élevé des investissements des années précédentes.

Les *immobilisations incorporelles* comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels portés à l'actif.

15 Participations

Participations par établissement du domaine des EPF

CHF		Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan 2013	Part de capital (en %)	Etablissement
Participations	Siège	9 807 830	-7 151 183	2 656 647		-
GlycoVaxyn AG	Schlieren	6 000	-6 000	-	0,4	EPFZ
HeiQ Materials SA	Bad Zurzach	4 150	-4 150	-	0,2	EPFZ
Venture Incubator SA	Zoug	2 125 000	-2 125 000	-	8,4	EPFZ
Covagen AG	Zurich	3 703	-3 702	1	1,0	EPFZ
Alstom Inspection Robotics SA	Zurich	24 000	-	24 000	24,0	EPFZ
Lipideon Biothecnology SA	Zurich	2 000	-2 000	-	0,4	EPFZ
Arktis Radisation Detectors SA	Zurich	3 000	-3 000	-	1,6	EPFZ
ChromaCon SAS	Zurich	5 300	-5 300	-	4,6	EPFZ
Redbiotec AG	Schlieren	7 470	-7 470	-	3,6	EPFZ
SuSoS SA	Dübendorf	4 500	-4 500	-	2,4	EPFZ
CovalX SA	Zurich	4 000	-4 000	-	2,3	EPFZ
Cytosurge AG	Zürich	60 000	-60 000	-	3,0	EPFZ
NeMo Devices AG	Zurich	1 166	-1 165	1	0,9	EPFZ
Virtamed AG	Zurich	2 000	-2 000	-	1,2	EPFZ
Inspire SA	Zurich	34 100	-100	34 000	34,1	EPFZ
Flisom SA	Dübendorf	4 500	-4 500	-	2,3	EPFZ
Kooaba AG	Zurich	50 000	-50 000	-	0,9	EPFZ
Pearltec AG	Zurich	26 000	-26 000	-	1,2	EPFZ
BiognoSYS AG	Zurich	39 000	-39 000	-	2,2	EPFZ
Belenos Clean Power Holding	Bienne	375 000	-250 000	125 000	0,6	EPFZ
ETH Zürich SEC AG	Zurich	100 000	-	100 000	100,0	EPFZ
ETH Store AG	Zürich	50 000	-	50 000	33,3	EPFZ
ProteoMediX AG	Zurich	4 000	-4 000	-	2,4	EPFZ
Malcisbo AG	Zurich	4 000	-4 000	-	1,5	EPFZ
Alpsens Technologies SA	Crissier	2 498	-	2 498	0,1	EPFL
Anecova SA	Ecublens	2 200	-2 200	-	0,1	EPFL
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	6 000	-6 000	-	3,0	EPFL
Beamexpress SA	Ecublens	11 000	-11 000	-	5,9	EPFL
BlueBotics SA	Lausanne	2 000	-2 000	-	0,4	EPFL
COVALYS Biosciences SA	Witterswil/SO	8 500	-8 500	-	1,9	EPFL
Dartfish SA	Fribourg	150 000	-150 000	-	2,0	EPFL
Nano Bridging Molecules SA	Gland	10 850	-10 850	-	1,3	EPFL
PhotoDerma SA	Ecublens	16 000	-16 000	-	4,2	EPFL
Sensimed SA	Lausanne	11 000	-11 000	-	1,1	EPFL
Shockfish SA	Lausanne	3 000	-3 000	-	0,8	EPFL
SQIE	Lausanne	1 483 546	-	1 483 546	95,0	EPFL
Polytech Advisors SA	Ecublens	30 000	-30 000	-	30,0	EPFL
CSEM SA	Neuchâtel	4 000 000	-4 000 000	-	16,3	EPFL
EELCEE SA	Ecublens	5 000	-5 000	-	5,0	EPFL
SecuTix SA	Lausanne	5 000	-5 000	-	0,7	EPFL
Lyncée Tec SA	Ecublens	31 250	-31 250	-	4,0	EPFL
Jeunesse An 2000 SA	St-Sulpice	25 000	-25 000	-	50,0	EPFL
Crocus Technology SA	France	256	-256	-	0,1	EPFL
G24 Innovations Ltd	GB	30 713	-30 713	-	1,0	EPFL
Innovative Silicon Inc.	USA	5	-5	-	0,9	EPFL
Konarka Technologies Inc.	USA	62	-62	-	0,1	EPFL
Typesafe Inc	USA	43	-43	-	0,1	EPFL
Orla Protein Technologies Ltd	GB	5	-5	-	0,1	EPFL
Bicycle Therapeutics Ltd	GB	14 412	-14 412	-	2,4	EPFL
EPFL-RAKIA FZ-LLC Ltd	Ras al Khaimah	183 000	-183 000	-	50,0	EPFL
Wohnbaugenossenschaft Brugg	Brugg	-	-	-	0,0	IPS
DECTRI SA	Villigen	35 600	-	35 600	20,0	IPS
Dysenos AG	Villigen	-	-	-	-	IPS
Belenos Clean Power Holding AG	Bienne	258 001	- *	258 001	2,2	IPS
Eulitha AG	Villigen	20 000	-	20 000	20,0	IPS
Hydromethan AG	Villigen	20 000	-	20 000	20,0	IPS
Compliant Concept GmbH	Dübendorf	250 000	-	250 000	2,6	LFEM

* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Ils doivent être répertoriés dans l'annexe des comptes, conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

La valeur de telles participations est un montant nul ou figure tout au plus pour mémoire (1 fr.) dans le bilan des EPF et des établissements de recherche en date du 31.12.2013. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations comprises entre 20 % et 50 %.

Au 31.12.2013, l'EPFZ détenait une participation inchangée de 100 % dans l'«ETH Zürich SEC AG». Celle-ci n'est toutefois pas comprise dans le compte consolidé de l'EPFZ. L'EPFL détenait au 31.12.2013 une participation inchangée de 95 % dans la Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE). Celle-ci n'est pas comprise non plus dans le compte consolidé.

Les sociétés de transfert de technologie (spin-offs) au sein desquelles l'EPFZ possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. Les sociétés dans lesquelles l'EPFL détient des participations sont surtout actives dans le domaine des sciences de la vie et dans le développement de technologies de l'information.

Le domaine des EPF soutient et promeut le transfert de savoir et de technologie (TST). Il existe actuellement 43 spin-offs liées aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche.

16 Prêts

Prêts dans les actifs

Les prêts accordés à des tiers par les institutions du domaine des EPF peuvent être classés en deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base des art. 9 et 10, let. c de l'OBIP-EPF (RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des spin-offs. La seconde catégorie englobe les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF.

Au total, les entrées dans le domaine des prêts actifs dépassent les sorties de 1,3 million.

Par rapport à 2012, les *prêts accordés selon les art. 9 et 10, let. c, de l'OBIP-EPF* ont enregistré une entrée et deux sorties: une entrée et une sortie concernant un prêt de l'EPFL à CADMOS (entrée) et à Polytech Ventures (sortie). L'autre sortie porte sur le LEFM (Compliant Concept GmbH).

Postes de prêts

Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et 10, let. c)

CHF	2013		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	1 736 684	–	1 736 684
Prêts de l'EPFL à CADMOS	1 196 684		1 196 684
Prêts de l'IPS à Eulitha AG	100 000		100 000
Prêts du LFEM à QC-Expert AG	60 000		60 000
Prêts du LFEM à Micos Engineering GmbH	130 000		130 000
Prêts du LFEM à CT Systems GmbH	250 000		250 000

Autres prêts

CHF	2013		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	1 096 680	–	1 096 680
Prêts de l'EPFZ à des étudiants	438 880		438 880
Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs	7 000		7 000
Prêts de l'EPFZ à la Fondation de la bibliothèque Oechslin	250 000		250 000
Prêts de l'EPFZ à ETH Store AG	150 000		150 000
Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant	250 000		250 000
Prêts de l'IFAEPE à des collaborateurs	800		800

17 Engagements courants

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Engagements courants	157	211	54	34,6
Comptes courants	40	67	27	68,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations	77	87	10	12,8
Autres engagements courants	40	57	17	42,5

Les *comptes courants* présentent les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA, ainsi qu'envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (UE [7e PCR], SystemsX.ch, etc.) ou les centres de compétences. Les engagements présentés dans les comptes courants concernent en majorité l'EPFZ. Durant l'année sous revue, les soldes de décompte de participation à des projets de

l'UE (+ 5 mio) et au projet SystemsX.ch (+ 3 mio) ont progressé. L'EPFZ a par ailleurs transféré des engagements envers les assurances sociales (AVS, PUBLICA, CNA, etc.) d'environ 21 millions, qui étaient inscrits au bilan dans les engagements financiers à court terme jusqu'en 2012. La hausse enregistrée dans les *autres engagements courants* est liée aux engagements de l'EPFL envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (Nano-Tera.ch, PRN, Human Brain Project).

18 Engagements financiers

mio CH	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Engagements financiers	39	12	-26	-68,6
Engagements financiers à court terme	27	2	-25	-94,1
Engagements financiers à long terme	12	11	-1	-9,8

Les engagements envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA, qui étaient présentés dans les *engagements financiers à court terme* jusqu'à la fin de l'année 2012, ont été transférés vers les *autres engagements courants*.

Les *engagements financiers à long terme* englobent notamment le reliquat des prêts sans intérêt que le canton d'Argovie a accordés

à l'IPS pour réaliser les projets CCEM-CH et PROSCAN. Un nouveau remboursement partiel (1 mio) a été effectué en 2013, faisant passer le montant des prêts accordés par ce canton à l'IPS de 7 à 6 millions (dont 1 mio à court terme). Environ 5 millions concernent les engagements financiers à long terme de l'EPFL.

Fin 2013, la valeur nominale et la valeur de marché des engagements financiers sont identiques.

19 Provisions

mio CHF	Total 2013	Personnel	Autres
Etat au 1.1.	143	52	92
Constitution (y c. augmentation)	10	5	5
Dissolution	-3	-1	-2
Utilisation	-1	-0	-1
Etat au 31.12.	150	55	95
dont à court terme	69	52	17

mio CHF	Total 2012	Personnel	Autres
Etat au 1.1.	137	50	87
Constitution (y c. augmentation)	8	2	6
Dissolution	-1	-1	-1
Utilisation	-0	-	-0
Etat au 31.12.	143	52	92
dont à court terme	63	51	12

Les provisions ont augmenté d'environ 7 millions par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 150 millions. Les provisions à long terme ont progressé de 1 million et s'inscrivent à 81 millions au total, tandis que les provisions à court terme ont crû de 6 millions pour atteindre 69 millions.

Les provisions de 55 millions destinées au personnel englobent près de 3 millions pour les retraites. Le solde de vacances et d'heures supplémentaires du personnel s'est accru d'environ 1 million pendant l'exercice sous revue et s'établit à 52 millions. Cela tient principalement au nombre de collaborateurs, qui a augmenté en chiffres absolus par rapport à 2012 (+ 493 EPT). De plus, les coûts annuels moyens des places de travail sont légèrement plus élevés qu'en 2012. Le solde de 52 millions équivaut à peu près à 480 postes à plein temps ou à quelque 800 000 heures (base: salaire moyen d'après le rapport 2013 sur le personnel du Conseil des EPF). Comme l'an passé, cela correspond à un solde représentant en moyenne un peu plus d'une semaine de vacances par collaborateur du domaine des EPF. Ce dernier se situe ainsi en dessous de la valeur d'employeurs de taille comparable.

Chaque institution a sa propre méthode pour estimer les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel (saisie du temps de travail, hypothèse, extrapolation, etc.).

Les *autres provisions* comprennent notamment 70 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS et l'élimination de leurs composants radioactifs, ainsi que des provisions à court terme en tant qu'établissement chef de file du CCEM pour les engagements de l'IPS envers des tiers (17 mio). Y figurent également les provisions éventuelles destinées à couvrir les risques majeurs et les risques non assurés (montant à la fin 2013: env. 8 mio). Il s'agit des risques identifiés sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la gestion des risques). La possibilité de constituer des provisions pour des événements futurs éventuels dans le cadre de la gestion des risques constitue une dérogation aux normes comptables de la Confédération. Le domaine des EPF la justifie par l'art. 12, al. 2, des Directives du Conseil des EPF concernant la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche du 4.7.2006.

20 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes) destinés à être utilisés ultérieurement (horizon d'environ 1 à 5 ans) pour des projets d'enseignement et de recherche. Ces fonds sont considérés comme affectés, car le but de leur utilisation future est prédéfini et les prestations encore à fournir font l'objet d'un engagement vis-à-vis des bailleurs de fonds (prestations promises). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. Les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers sont inscrites dans les revenus du compte de résultats.

Sous les *engagements internes* figurent les engagements liés aux nominations destinés aux professeurs désignés et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche approuvés. De même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, leurs variations sont portées au compte de résultats, toutefois au titre de charges et non de revenus. L'aperçu présentant les variations des engagements internes comprend également la part hors bilan de ceux-ci.

Le total du *capital affecté* a augmenté durant l'exercice sous revue. Par rapport à 2012, il s'est accru de 61 millions (+ 4,4 %) pour atteindre 1456 millions.

L'évolution n'a pas été uniforme au sein du capital affecté: celui provenant des fonds secondaires a diminué de 3 millions (- 1,0 %), alors que le capital affecté issu des fonds de tiers a progressé de 65 millions (+ 7,9 %). Les fonds propres inscrits au bilan (engagements internes et cofinancements) ont, dans l'ensemble, reculé d'environ 1 million (- 0,4 %).

Les *engagements internes* (fonds propres) liés aux nominations et figurant au bilan ont augmenté de près de 1 million par rapport à 2012; les engagements internes pour des projets ont en revanche baissé de 7 millions. Les variations des *engagements liés aux nominations* sont directement liées au nombre de chaires pendant l'exercice sous revue (2013: hausse de 32,5 EPT).

Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

Fonds secondaires et fonds de tiers	2013		Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total	Fonds secondaires							
mio CHF									
Etat au 1.1.	1 136	309	140	88	81	827	458	183	186
Revenus	717	454	246	73	135	264	135	57	72
Utilisation	-760	-449	-251	-73	-125	-311	-186	-33	-92
Variations nettes*	104	-8	-19	-3	14	112	76	5	31
Etat au 31.12.	1 198	306	116	85	105	892	483	212	197

Fonds secondaires et fonds de tiers	2012		Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total	Fonds secondaires							
mio CHF									
Etat au 1.1.	964	270	124	86	60	693	429	129	135
Revenus	770	477	270	81	126	293	150	76	67
Utilisation	-742	-432	-245	-76	-111	-310	-181	-20	-109
Variations nettes*	145	-6	-10	-2	6	151	59	-2	94
Etat au 31.12.	1 136	309	140	88	81	827	458	183	186

*Solde des revenus de prestations de service et des autres revenus, des variations des avoirs et des autres variations (transferts, etc.), entre autres.

Les entrées de fonds secondaires (voir ch. 3) dépassent de près de 5 millions le total des ressources utilisées au titre des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement. Elles n'ont cependant pas suffi à compenser le recul de 8 millions des autres variations (variations nettes). En revanche, dans le domaine des fonds de tiers, les revenus correspondants (voir ch. 3) sont inférieurs au total des ressources utilisées au titre des dépenses

de personnel, de biens et services et d'investissement (- 47 mio). Comme les variations nettes sont largement positives pour les fonds de tiers (+ 112 mio), l'état des prestations promises a toutefois augmenté de 65 millions en 2013 pour s'établir à 892 millions. Cette hausse dans les variations nettes résulte partiellement du transfert dans le bilan de capitaux de tiers vers le capital affecté (fonds de tiers).

La rubrique variations nettes est composée en grande partie des divers revenus pour prestations fournies (voir ch. 4) qui ne font pas partie des fonds secondaires ni des fonds de tiers, et dont une part a été indirectement comptabilisée dans le capital affecté.

Le passage des prestations promises à 1198 millions (+ 62 mio) fin 2012 s'explique par le fait qu'une partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

Variations des engagements internes

Engagements internes mio CHF	Total 2013	Inscrit au bilan 2013	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
Etat au 1.1.	240	160	64	67	96	14
Constitution (y c. augmentation)	50	47	1	3	46	-
Dissolution/transfert	-54	-46	-	-4	-46	-4
Utilisation	-8	-7	-	-	-7	-1
Etat au 31.12.	228	154	64	66	89	9

Engagements internes mio CHF	Total 2012	Inscrit au bilan 2012	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
Etat au 1.1.	229	142	42	74	100	14
Constitution (y c. augmentation)	57	55	22	2	33	0
Dissolution/transfert	-40	-31	-1	-9	-31	-
Utilisation	-6	-6	-	-	-6	-0
Etat au 31.12.	240	160	64	67	96	14

Le principe de comptabilisation pour les engagements internes inscrits au bilan est le même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers. Les engagements internes font également partie du capital affecté. Il existe deux catégories d'engagements internes dans le domaine des EPF. Les engagements liés aux nominations sont des crédits librement disponibles qui ont été accordés aux professeurs nouvellement désignés dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de 3 à 5 ans. La même règle s'applique à la deuxième catégorie, c'est-à-dire aux engagements pour des projets.

Le solde de crédit des engagements internes portés au bilan est inscrit au passif et les variations sont comptabilisées à titre de diminution ou d'augmentation des charges, selon que les engagements internes enregistrent une hausse ou une baisse.

La part portée au bilan des engagements liés aux nominations est demeurée pratiquement inchangée par rapport à 2012 (64 mio). Par contre, les engagements internes pour des projets inscrits au bilan ont reculé de 7 millions. La part hors bilan des engagements internes (nominations/projets) a diminué de 6 millions au total et s'établit à 75 millions.

Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

mio CHF	Bilan consolidé Domaine des EPF 2013 Part en %		Rapprochement		Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2013 Part en %	
			Attribution à:	Diminution (-) Augmentation (+)		
Passif	2 845	100,0		-	2 845	100,0
Capitaux de tiers	417	14,7		986	1 403	49,3
Capital affecté	1 456	51,2		-1 456		
Fonds secondaires et fonds de tiers	1 198	42,1		-1 198		
Fonds secondaires	306	10,8		-306		
Encouragement de la recherche	116	4,1	Capitaux de tiers	-116		
Recherche du secteur public	85	3,0	Capitaux de tiers	-85		
Programmes-cadres de recherche européens	105	3,7	Capitaux de tiers	-105		
Fonds de tiers	892	31,3		-892		
Recherche axée sur l'économie	483	17,0	Capitaux de tiers	-483		
Donations et legs	212	7,5	Capital propre	-212		
Autres fonds de tiers	197	6,9	Capitaux de tiers	-197		
Fonds propres	258	9,1	Capital propre	-258		
Capital propre	973	34,2		470	1 443	50,7

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les normes IPSAS. Dans cette opération, les fonds

secondaires de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers, tandis que les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancements pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

333 Explications supplémentaires

1 Engagements conditionnels

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations aux employés

Sont considérés comme des engagements en matière de prévoyance tous les engagements qui sont pris par le domaine des EPF auprès de l'institution collective PUBLICA et qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Les engagements en matière de prévoyance sont évalués selon la norme IPSAS 25. En dérogation à celle-ci, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance pour les collaborateurs et un plan de prévoyance pour les professeurs. Les collaborateurs sont assurés dans l'un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire. Conformément à la norme IPSAS 25, les plans sont considérés comme fondés sur le régime de primauté des prestations («defined benefit») en raison des règles concernant les engagements internes.

L'évaluation des engagements en matière de prévoyance est réalisée par des experts actuaires externes au moyen de la méthode

«Projected Unit Credit» (PUC). Ces engagements équivalent à la valeur actualisée des prestations acquises jusqu'au jour déterminant pour le calcul, tandis que les charges liées aux services rendus correspondent aux prestations réglementaires qui seront acquises l'année suivante.

Le calcul repose sur des données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et sur l'utilisation de paramètres déterminants. Ceux-ci sont, notamment, des hypothèses démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financières (évolution des salaires, des rentes, intérêts, etc.). A l'aide du taux technique, les valeurs obtenues sont estimées à leur valeur actualisée le jour déterminant.

Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. L'engagement en matière de prévoyance au 31.12.2013 a été évalué sur la base du nombre d'assurés actuel de la caisse de prévoyance du domaine des EPF; il se monte à 7055 millions. L'évaluation tient compte des bases techniques LPP 2010, des plans de prévoyance auprès de PUBLICA et de leurs adaptations prévues au 1.1.2015.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations aux employés

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-7 036	-7 055	-19	0,3
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	5 750	6 010	260	4,5
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-1 286	-1 046	240	-18,7
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-	-	-	-
Total des engagements nets en matière de prévoyance	-1 286	-1 046	240	-18,7

L'avoir de prévoyance correspond à l'avoir de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. Elle a été déterminée en date du 31.12.2013 sur la base du bilan provisoire du 31.12.2013 et s'établit à 6010 millions.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de l'avoir de prévoyance) se montent ainsi à 1046 millions. La diminution de ces engagements résulte principalement de l'évolution de l'avoir de prévoyance et de l'évaluation des engagements à l'aide d'un taux d'escompte plus élevé.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne étant réparties par âge et augmentant progressivement avec lui. Selon la méthode

d'évaluation définie par la norme IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisations de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. Les cotisations de l'employeur payées en 2013 atteignaient 185 millions (2012: 172 mio), les charges liées aux services rendus de l'employeur 205 millions (2012: 195 mio). Ces dernières englobent des coûts uniques de 95 millions pour l'adaptation des plans. La hausse des cotisations de l'employeur résulte de l'évaluation basée sur le nombre d'assurés actuel.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus et les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance, dont on déduit le rendement escompté de l'avoir de prévoyance. D'éventuels

événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance, doivent être pris en compte en sus. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 205 millions pour 2013. Elles sont estimées à 133 millions pour 2014.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance le 31.12.2013, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération à 15 ans et plus. Il est désormais de 1,45 %, contre 1,15 % l'année précédente.

Hypothèses actuarielles

	2012	2013
Taux d'actualisation	1,15%	1,45%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,00%	3,00%
Evolution salariale prévue	1,30%	1,15%
Adaptations prévues des rentes	0,10%	0,10%

Evolution des engagements

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-1 573	-1 286	287	18,2
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-109	-205	-96	-88,5
Montant à saisir immédiatement contre capital propre	224	260	36	-16,1
Cotisations de l'employeur	172	185	13	7,8
Etat au 31.12.	-1 286	-1 046	240	18,7

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	195	202	7	3,6
Charges d'intérêts	84	79	-5	-5,6
Rendement attendu de la fortune	-170	-171	-1	0,6
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-	-	-	-
Charges liées aux services rendus comptabilisées a posteriori	-	95	95	-
Charges de prévoyance nettes ordinaires	109	205	96	88,5
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-	-	-	-
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	109	205	96	88,5

Autres engagements conditionnels

Des procédures juridiques portant sur un montant total de 6,7 millions dans le domaine de la construction sont en cours à l'EPFZ. L'EPFL présente encore un engagement de garantie d'un demi-million.

2 Promesses de financement

L'EPFZ a fait des promesses de financement à hauteur d'environ 156 millions pour des contrats de bail à long terme, dont quelque 72 millions arriveront à terme dans les 5 ans. Le LEFM a

des contrats de bail à long terme d'un volume de près de 11 millions, dont 7 millions arriveront à terme dans les 5 ans.

3 Entités proches

Entités proches

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale de celle-ci et sa contribution aux loyers (2013: 304,9 mio) occupant une place prépondérante dans ces relations. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux (recherche du secteur public; 2013: 70,3 mio) et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI; 2013: 36,8 mio) sont englobés dans les acquisitions de marchandises et de prestations de service effectuées aux conditions du marché. Le total des placements monétaires et financiers à court terme comprend, entre autres, les fonds du domaine des EPF placés auprès de la Confédération selon le contrat de trésorerie (1352 mio; placements monétaires/placements financiers à court terme) ainsi que les placements financiers à long terme de 104 millions issus de cofinancements. De même, les ressources destinées à financer le démantèlement des accélérateurs à l'IPS (placements financiers à long terme de 1,75 mio en 2013) font partie des relations financières avec la Confédération.

L'EPFZ et l'EPFL entretiennent par ailleurs des rapports financiers avec des fondations actives dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Mentionnons en particulier les liens qui

unissent les deux écoles aux fondations qui leurs sont proches, soit les relations de l'EPFZ avec l'ETH Zurich Foundation et celles de l'EPFL avec la Fondation EPFL+, toutes les transactions financières étant effectuées aux conditions du marché.

Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, le président du Conseil des EPF, les présidents des deux EPF, ainsi que la directrice et les directeurs des quatre établissements de recherche. Leurs conditions d'engagement et leur rémunération se réfèrent à la loi sur les EPF (RS 414.110) et à l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Les conditions d'engagement et la rémunération des autres membres des directions des deux écoles et des établissements de recherche sont fixées conformément à la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), à l'ordonnance sur le personnel du domaine des EPF (RS 172.220.113) et à l'ordonnance sur le corps professoral des EPF (RS 172.220.113.40). Des informations détaillées sur la gouvernance sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil des EPF sur le domaine des EPF.

4 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2012	31.12.2013
1 euro (EUR)	1,2072	1,2273
1 dollar américain (USD)	0,9140	0,8907

5 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte

consolidé 2013 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le 26.3.2014. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu dans le domaine des EPF.

34 Information sectorielle/comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes individuels des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Afin de faciliter la transition des comptes individuels aux chiffres consolidés, une colonne spéciale contient les écritures relevant de la consolidation.

341 Compte de résultats par unité de consolidation

	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Consoli- dation	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
mio CHF									
Résultat de l'exercice	70	0	-5	32	17	17	-2	9	3
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	57	0	-5	24	14	15	-2	8	3
Revenus opérationnels	3 189	-14	33	1 582	882	385	77	170	73
Contribution financière de la Confédération	2 074	-	32	1 050	542	255	51	93	51
Contribution aux loyers	305	-	0	174	76	28	4	19	5
Fonds secondaires et fonds de tiers	713	-4	1	335	224	71	24	47	16
Compensations par des fonds secondaires	451	-2	-	211	148	28	21	35	11
Compensations par des fonds de tiers	262	-2	1	124	76	43	3	12	5
Variations des fonds secondaires et des fonds tiers	-37	-	-	-51	9	14	-6	-5	1
Revenus de prestations de service	105	-7	0	59	28	9	1	15	0
Autres revenus	29	-2	0	15	4	8	1	2	0
Charges opérationnelles	3 132	-14	39	1 559	869	369	79	162	70
Charges propres	3 076	-13	13	1 545	854	368	77	162	70
Charges de personnel	1 981	-4	9	960	580	228	55	107	47
Charges de biens et services et charges d'exploitation	914	-9	4	481	245	107	18	48	20
Amortissements	180	-	0	96	40	34	2	7	2
Variations des engagements internes	1	-	-	7	-11	-	3	-0	2
Charges de transfert	56	-1	26	14	15	1	1	0	-
Résultat financier	13	-0	0	8	3	1	0	0	0
Revenus financiers	21	-0	0	12	7	2	0	0	0
Charges financières	8	-	0	4	3	0	0	0	0

Transferts de ressources dans le domaine des EPF: budget 2013

Crédit: A2310.0542

Contribution financière de la Confédération au domaine des EPF mio CHF	Total crédit A2310.0542	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE
Etat au 1.1.2013 (AF I du 13.12.2012)	2 054,1	113,8	1 003,4	510,5	250,9	44,0	85,0	46,6
Variations:								
Transfert de crédit Flexibilité (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC)	19,8	-	18,5	7,0	-13,1	1,8	3,0	2,6
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-	-55,9	16,8	21,2	8,6	4,6	3,1	1,7
Centres de compétences	-	-25,7	10,0	4,9	10,8	-	-	-
Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences:								
Energie et mobilité durable (CCEM-CH)	-	-	1,2	1,2	-3,6	-	1,2	0,0
Environnement et développement durable (CCES)	-	-	-1,8	0,7	0,1	0,6	0,1	0,3
Sciences et technologies des matériaux (CCMX)	-	-	1,9	-3,8	0,9	-	1,0	-
Transferts de crédits divers	-	-	0,3	0,2	0,1	-0,0	-0,4	-0,2
Etat au 31.12.2013	2 073,9	32,2	1 050,3	541,9	254,6	50,9	92,9	51,0

La liste des transferts de ressources fait état des transferts de crédits effectués sans incidences sur le budget dans le domaine des EPF, ainsi que des autres variations budgétaires. Partant de la contribution financière de la Confédération accordée par l'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013, cette liste révèle les adaptations apportées au budget du domaine des EPF. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations sans incidences sur le budget, telles que les cessions du Conseil des EPF destinées à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche et les cessions en faveur des centres de compétences et des transferts de crédits à l'intérieur de ces centres de compétences. Les

transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences proviennent du fait que l'établissement chef de file de chacun des centres de compétences reçoit la contribution annuelle de la part du Conseil des EPF, puis procède aux cessions revenant aux établissements concernés du domaine des EPF. S'y ajoute de nouveau une augmentation de crédit dans le cadre du transfert du crédit d'investissement (620 OFCL, crédit A4100.0125) vers la contribution financière, qui a été opéré en vertu de l'art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération et de l'art. 5, al. 2, de l'arrêté fédéral I concernant le budget 2013 (+ 19,8 mio).

342 Compte des investissements par unité de consolidation

	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
mio CHF								
Solde du compte des investissements	-244	-0	-135	-53	-40	-2	-11	-3
Solde des investissements dans des immobilisations corporelles	-236	-0	-127	-53	-40	-2	-11	-3
Recettes d'investissement, immobilisations corporelles	1	-	0	0	-	-	0	-
Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles	237	0	127	53	40	2	11	3
Immeubles	0	-	-	0	-	-	-	-
Installations techniques et machines	165	0	79	34	38	1	10	3
Technologies de l'information	71	-	48	20	2	0	1	0
Immobilisations incorporelles	1	-	0	-	0	-	-	-
Solde des investissements dans des placements financiers	-8	-	-8	0	-	-	-	-

343 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
Total des flux de fonds	84	-6	60	-7	19	6	7	4
Flux de fonds provenant des activités courantes	360	-5	216	61	56	8	16	8
Cash-flow	258	-5	129	59	54	-1	16	6
Résultat de l'exercice	70	-5	32	17	17	-2	9	3
Amortissements	180	0	96	40	34	2	7	2
Variations des provisions	7	0	0	3	4	-1	0	0
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	1	-	0	-0	-0	0	0	1
Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net	41	1	31	-3	16	0	-5	2
Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté	61	-	57	5	-14	8	4	-0
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-233	-0	-127	-53	-39	-2	-9	-3
Immobilisations corporelles	-233	-0	-127	-53	-39	-2	-9	-3
Immeubles, installations techniques, technologie de l'information	-236	-0	-127	-53	-40	-2	-11	-3
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	4	-	0	0	1	-	2	-
Immobilisations incorporelles	-1	-	-0	-	-0	-	-	-
Placements financiers	-16	-2	-9	-9	3	-	-0	0
Cash-flow libre	110	-6	81	-1	20	6	7	4
Flux de fonds provenant des activités de financement	-26	0	-20	-6	-1	-	0	-

Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
Etat des liquidités au 1.1.	1 442	60	750	381	67	62	64	58
Augmentation/diminution	84	-6	60	-7	19	6	7	4
Etat des liquidités au 31.12	1 525	53	811	375	85	68	71	63

344 Bilan par unité de consolidation

mio CHF	2013 Domaine des EPF	2013 Consoli- dation	2013 Conseil des EPF	2013 EPFZ	2013 EPFL	2013 IPS	2013 FNP	2013 LFEM	2013 IFAEPE
Actif	2 845	-6	55	1 358	698	462	76	126	76
Actif circulant	1 749	-6	53	924	455	102	72	84	64
Liquidités et placements à court terme	1 525	-	53	811	375	85	68	71	63
Créances	61	-6	0	22	19	11	3	11	1
Placements financiers à court terme	120	-	-	78	42	-	-	-	0
Stocks	12	-	-	8	2	2	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	31	-	0	7	18	3	1	2	0
Actif immobilisé	1 096	-	2	434	243	360	4	42	12
Immobilisations corporelles	954	-	0	385	182	329	4	41	12
Immobilisations incorporelles	1	-	-	1	-	0	0	-	0
Prêts	3	-	-	1	1	0	-	0	-
Participations	3	-	-	0	1	1	-	0	-
Placements financiers à long terme	136	-	2	46	58	30	-	-	-
Passif	2 845	-6	55	1 358	698	462	76	126	76
Capitaux de tiers	417	-6	2	149	106	128	9	23	7
Capitaux de tiers à court terme	326	-6	2	141	98	53	9	23	7
Engagements courants	211	-6	1	98	81	18	3	12	4
Engagements financiers à court terme	2	-	0	-	-	1	-	0	-
Comptes de régularisation passifs	44	-	0	26	7	4	2	5	0
Provisions à court terme	69	-	1	17	9	29	4	6	3
Capitaux de tiers à long terme	91	-	-	8	8	75	-	-	-
Engagements financiers à long terme	11	-	-	-	6	5	-	-	-
Provisions à long terme	81	-	-	8	3	70	-	-	-
Capital affecté	1 456	-	-	828	394	108	50	52	24
Fonds secondaires	306	-	-	106	127	31	18	17	7
Fonds de tiers	892	-	-	576	203	67	13	26	8
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	104	-	-	46	58	-	-	-	-
Fonds propres (engagements internes)	154	-	-	100	6	10	19	9	9
Capital propre	973	-	53	381	199	226	17	51	45
Autre capital propre	236	-	51	54	31	20	17	17	45
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	113	-	51	-	-	-	15	16	32
Réserves libres	55	-	-	3	21	20	2	1	7
Capital propre divers	67	-	-	51	10	-	-	-	6
Excédent/découvert du bilan	737	-	3	327	167	206	-0	34	-

35 Informations complémentaires

351 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF

Portefeuille immobilier du domaine des EPF

Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Le Conseil des EPF est responsable du portefeuille immobilier du domaine des EPF en tant qu'un des trois services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI). Il coordonne l'exploitation des biens-fonds, veille à préserver leur valeur et leur fonction et répond de la gestion vis-à-vis de la Confédération. Le portefeuille immobilier vaste et hétérogène comprend des bâtiments dans presque toutes les régions de Suisse, dont de grands bâtiments connus situés dans les centres-villes, des bâtiments de recherche sur mesure, des bâtiments agricoles, un hangar à bateaux et des stations sur des sommets. La Confédération impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissements, intérêts théoriques et charges administratives) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers.

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité internationale des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Compte tenu de l'importance croissante de la gestion de ce portefeuille très vaste, le Conseil fédéral a fixé pour la première fois des objectifs stratégiques correspondants dans le mandat de prestations actuel (objectif 9). Ceux-ci englobent la planification et le développement à long terme, le maintien de la valeur et de la fonction, le développement durable, l'accessibilité aux personnes handicapées et un assouplissement de la gestion immobilière.

Une infrastructure performante, axée systématiquement sur l'utilisation, est absolument nécessaire pour permettre au domaine des EPF de remplir les objectifs du mandat de prestations. Grâce à une gestion professionnelle du portefeuille immobilier, les différentes institutions disposent toujours au moment opportun, à moindres frais et de manière durable des équipements (constructions et infrastructures) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste notamment à optimiser la durée de vie de l'immobilier par des investissements ciblés et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences. Vu les longs horizons de planification et de réalisation ainsi que le besoin considérable de fonds, le plus gros défi consiste à veiller à ce que l'offre en infrastructure s'adapte à la croissance du nombre d'étudiants et à la recherche toujours plus complexe. Le domaine des EPF soutient le développement durable de son parc immobilier. Il répond ainsi au mandat constitutionnel correspondant fixé au Conseil fédéral et à sa stratégie dans ce domaine. Les objectifs de construction durable poursuivis par le domaine des EPF sont depuis longtemps un critère d'achat et d'exploitation des immeubles pour toutes les institutions.

La valeur à neuf des quelque 400 bâtiments et des 175 autres installations se monte à 6,1 milliards. Les bâtiments se situent sur 175 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La valeur comptable de tous les actifs atteint 4,4 milliards. La surface utile principale totale inscrite en 2013 (env. 928 600 m²) est supérieure de 4,3% à celle de 2012 en raison de l'achèvement de projets d'assainissement, de nouvelles entrées et de nouvelles surfaces louées (par ex. campus Biotech à Genève).

Projets en cours et investissements 2013

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'OFCL (cf. tome 2B, 620). Il s'est élevé au total à 197,5 millions pour l'année 2013. S'y ajoutent des fonds de tiers d'un montant de 8,1 millions environ (cofinancements), ainsi que les investissements dans les installations d'exploitation de 58,8 millions, au débit de la contribution financière. Au total, 265 millions ont été investis en immeubles. Pour les objets à affectation spécifique tels que le centre de congrès de l'EPFL, des modèles de partenariat public-privé (PPP) ont été appliqués.

Les principaux projets de construction de l'année 2013 financés avec des fonds fédéraux concernaient le nouveau bâtiment de l'EPFZ à la Leonhardstrasse pour 22,6 millions (total: 106 mio) et la mise en œuvre du concept de restauration au Höggerberg pour 6,8 millions (total: 8,9 mio), le projet de recherche d'envergure SwissFEL à l'IPS pour 36,6 millions (total: 93 mio) et le laboratoire de phytoprotection du FNP pour 9,4 millions (2013: 4,3 mio). La transformation du bâtiment de mécanique de l'EPFL à Ecublens pour 20,5 millions (total: 55 mio) constitue l'un des projets d'assainissement de l'année 2013. Sur le campus Science City de l'EPFZ, la réalisation d'un concept novateur d'alimentation du périmètre avec accumulateurs à sondes géothermiques s'est poursuivie.

La dissolution d'un fonds d'entretien au Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM SA), auquel l'EPFL participe, permet de réaffecter 2,7 millions au développement du nouveau campus de l'EPFL à Neuchâtel, conformément à l'arrêté du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ce montant n'est pas imputé au plafond des dépenses.

Etat des crédits d'engagement pour les immeubles

Les crédits d'engagement portent sur des investissements en immeubles qui sont la propriété de la Confédération. Fin 2013, des crédits d'engagement d'un total de quelque 1,25 milliard ont été approuvés. Après déduction des travaux déjà exécutés (855 mio) et des ressources probablement non utilisées (85 mio), les projets restant à réaliser s'établissaient fin 2013 à 315 millions. Les détails concernant les crédits d'engagement affectés à des projets de construction figurent dans le tableau faisant état des crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement (voir tome 2A, ch. 09 «Crédits d'engagement»).

352 Calcul à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN)

Information sur la situation en 2013

En adoptant le budget 2010, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de financer la stratégie nationale du Conseil des EPF pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (HPCN). En avril 2013, le superordinateur «Piz Daint», qui affiche une performance de pointe de 750 téraflops, a été mis en service dans le nouveau bâtiment de l'EPFZ à Lugano-Cornaredo, qui abrite le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) depuis 2012. Ce superordinateur a été étendu à l'automne; sa puissance de calcul maximale supérieure à 7 pétaflops en fait l'un des calculateurs les plus rapides d'Europe. Pour y parvenir, l'un des deux processeurs CPU ordinaires a été remplacé par un processeur graphique (GPU) lors de l'extension des nœuds de calcul. Par rapport aux processeurs CPU, les processeurs GPU disposent de fonctionnalités réduites, mais optimisées pour les calculs numériques. Ils peuvent donc exécuter ces derniers de manière plus rapide et moins énergivore. Par ailleurs, «Piz Daint» est doté d'un nouveau réseau de communication qui relie les nœuds de calcul. Le nouveau système hybride est le premier de ce type et l'un des plus

efficaces au monde sur le plan énergétique. Il permet de calculer des modèles comportant davantage de détails et une résolution plus élevée, tout en réduisant la consommation électrique.

Cette étape de développement a achevé la mise en œuvre de la stratégie HPCN décidée en 2007 par le Conseil des EPF. Cette infrastructure de recherche importante pour les hautes écoles suisses dans le domaine du calcul à haute performance est gérée durablement par le CSCS de l'EPFZ et sera développée régulièrement.

De nouveaux algorithmes de calcul doivent être élaborés en permanence pour pouvoir exploiter aussi efficacement que possible les possibilités des nouvelles architectures de calcul et les performances accrues. Des développeurs d'applications issus de différentes disciplines y travaillent en étroite collaboration avec des mathématiciens et des informaticiens, dans le cadre du projet de coordination et d'innovation «Platform for Advanced Scientific Computing» (PASC) de la Conférence universitaire suisse (CUS).

353 Infrastructure nationale de recherche SwissFEL

Information sur la situation en 2013

Conformément au mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016, l'IPS a poursuivi la réalisation du Laser suisse à électrons libre dans le domaine des rayons X SwissFEL. La construction du bâtiment SwissFEL a commencé au printemps 2013. La première pierre de la nouvelle installation de recherche d'envergure a été posée le 3 juillet 2013. Le gros œuvre sera achevé et équipé de l'infrastructure technique requise d'ici la fin 2014. SwissFEL sera mis à la disposition des chercheurs suisses et étrangers de la science et de l'industrie. Les coûts de construction représentent environ 275 millions et sont supportés en majeure partie par la Confédération.

SwissFEL sera l'un des cinq lasers à électrons libres dans le domaine des rayons X au monde, les autres installations de ce

type se trouvant aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne et en Corée du Sud. Cette nouvelle génération de source de lumière à rayons X devrait permettre des avancées scientifiques particulières, qui serviront de base à des évolutions nouvelles dans les technologies énergétiques et environnementales, les technologies de l'information, les sciences informatiques et le secteur de la santé.

SwissFEL est développé en étroite collaboration avec l'industrie suisse. Cela confère aux entreprises helvétiques participantes un avantage technologique qu'elles peuvent utiliser pour développer d'autres produits face à la concurrence internationale.

354 Projet de neuroinformatique Blue Brain

Information sur la situation en 2013

L'EPFL gère le Blue Brain Project (BBP), auquel 13,4 millions provenant de la contribution financière de la Confédération ont été alloués en 2013. Il s'agit d'un grand projet stratégique du Conseil des EPF, que celui-ci a encouragé en vue d'une participation à un projet phare FET de l'UE. Cet objectif a été atteint avec le projet phare FET européen «Human Brain Project», qui est coordonné par l'EPFL et dont le développement a commencé officiellement en octobre 2013.

Dans le cadre d'un accord, l'EPFL/BBP et l'EPFZ/CSCS ont acquis un superordinateur Q/BlueGene d'IBM qui servira uniquement aux simulations du cerveau humain. Cet équipement a été installé dans le nouveau bâtiment du CSCS à Lugano, où il sera exploité sur mandat du BBP. Grâce à la collaboration en matière de recherche entre l'EPFL, l'EPFZ et IBM, les performances du superordinateur ont été augmentées à l'aide d'un module d'enregistrement innovateur. On dispose ainsi d'une plateforme de recherche unique pour les futures simulations interactives du cerveau humain.

355 Plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – mesures pour les années 2013 à 2016

Information sur la situation en 2013

En approuvant le message sur l'énergie, les Chambres fédérales ont augmenté le plafond des dépenses du domaine des EPF de 60 millions et complété en conséquence le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016 (objectif 2, sous-objectif 4a). On s'est ainsi assuré que les activités supplémentaires relatives à la recherche énergétique n'entreraient pas en concurrence avec les objectifs déjà définis dans le mandat de prestations. Grâce à ces ressources, le domaine des EPF mettra en place des équipes de recherche supplémentaires et développera les infrastructures de recherche et de démonstration.

En 2013, 12 millions provenant des fonds affectés à la recherche énergétique en vertu du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» ont été alloués à la recherche et à l'innovation dans le domaine de l'énergie. Ces fonds ont été répartis à parts égales entre le centre de compétences en énergie et mobilité (CCEM) et le centre de compétences environnement et durabilité (CCES) du domaine des EPF. Ils ont permis de garantir le transfert de projets et compétences importants dans la recherche énergétique vers les nouveaux pôles de compétence en recherche énergétique (Swiss Competence Centers for Energy Research, SCCER).

Projet

Arrêté fédéral IV concernant les comptes 2013 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du # juin 2014

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹, vu le message du Conseil fédéral du 26 mars 2014²

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'année 2013 sont approuvés comme suit:

- a. Le compte de résultats consolidé présente des revenus opérationnels de 3 188 660 614 francs, des charges opérationnelles de 3 132 119 608 francs et un résultat financier de 13 058 563 francs, soit un résultat annuel de 69 599 569 francs.
- b. Le compte des investissements consolidés présente des investissements de 236 206 851 francs net.
- c. Le compte des flux de fonds consolidé présente une augmentation du fonds des liquidités de 83 602 473 francs.
- d. Le bilan au 31 décembre 2013 présente un total consolidé de 2 845 489 037 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF³, la réserve inscrite au bilan provenant de la contribution financière de la Confédération est réduite de 5 646 829 francs.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 414.110

² Non publié dans la FF

³ RS 414.123



Table des matières

	Page
4 Régie fédérale des alcools	79
41 Portrait de la Régie fédérale des alcools	79
42 Révision totale de la loi sur l'alcool	79
43 Résultats du compte annuel	79
431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools	80
Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse	81
Personnel et organisation	82
Vente d'éthanol	82
Autres remarques sur le compte de résultats	82
Compte de résultats d'Alcosuisse	83
432 Répartition du bénéfice net	84
Répartition du bénéfice net de la RFA	84
Part du bénéfice net 2013 de la RFA revenant aux cantons	84
433 Investissements et actif immobilisé	84
434 Bilan de la RFA	85
Remarques sur le bilan	85
444 Révision du compte	86
Arrêté fédéral V (projet)	87

41 Portrait de la Régie fédérale des alcools

S'élevant à 262,7 millions en 2013, le bénéfice net de la Régie fédérale des alcools (RFA) est inférieur de 8,3 millions aux prévisions budgétaires et de 6,0 millions au montant inscrit au compte 2012. Cette baisse s'explique avant tout par une légère diminution des recettes fiscales. Le bénéfice net de la RFA revient à raison de 90 % à la Confédération, qui utilise le montant ainsi perçu pour financer l'AVS et l'AI. Les cantons reçoivent les 10 % restants, à savoir la dîme de l'alcool, qu'ils sont tenus d'affecter à la prévention et au traitement des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances engendrant la dépendance.

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances, la RFA est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir toutes les boissons spiritueuses, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques tels que la bière et le vin sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution fédérale dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. La RFA applique ainsi les dispositions correspondantes visant à réglementer le marché.

42 Révision totale de la loi sur l'alcool

En janvier 2012, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, le message concernant la révision totale de la loi sur l'alcool. Dans ce cadre, il propose de supprimer les monopoles de l'alcool. En outre, la Confédération devra se retirer du marché de l'éthanol pour ce qui est de l'importation, du commerce et de la vente de ce produit. La RFA est chargée de préparer la priva-

tisation de son centre de profit, Alcosuisse. Une fois séparée de ce dernier, elle sera intégrée dans l'administration fédérale. Dans le domaine des boissons spiritueuses, le Conseil fédéral estime que les systèmes d'imposition et de contrôle peuvent être considérablement simplifiés. Ce point fait actuellement l'objet d'une procédure d'élimination des divergences au Parlement.

43 Résultats du compte annuel

Inférieur de 7,0 millions au résultat du compte précédent et de 13,3 millions aux prévisions budgétaires, le total des revenus de la RFA a atteint 294,3 millions en 2013.

S'élevant à 262,7 millions, le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2013 est inférieur d'environ 8,3 millions au montant budgétisé et de 6,0 millions au montant inscrit au compte de l'année précédente. Les recettes fiscales diminuent de 8,7 millions par rapport aux prévisions budgétaires et de 4,5 millions par rapport aux recettes enregistrées dans le compte 2012.

431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools

CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012	
				val. abs.	%
Total des charges	32 634 674	36 718 000	31 653 635	- 981 039	-3,0
4 Charges de personnel	20 126 057	21 027 000	20 043 687	- 82 370	-0,4
40 Rétribution du personnel	15 885 689	16 590 000	15 806 636	- 79 053	-0,5
41 Cotisations aux assurances sociales	981 580	974 000	978 086	- 3 494	-0,4
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 190 218	2 205 000	2 293 061	102 843	4,7
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	74 928	71 000	75 378	450	0,6
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	271 440	268 000	231 445	- 39 995	-14,7
45 Recrutement du personnel	21 403	5 000	5 026	- 16 377	-76,5
46 Formation et perfectionnement	137 224	250 000	82 987	- 54 237	-39,5
47 Remboursement des frais	510 347	589 000	503 644	- 6 703	-1,3
48 Autres charges de personnel	53 228	75 000	39 874	- 13 354	-25,1
49 Personnel auxiliaire	-	-	27 550	27 550	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	10 275 587	13 541 000	9 755 998	- 519 589	-5,1
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	2 519 003	2 807 000	2 149 348	- 369 655	-14,7
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	298 754	343 000	302 058	3 304	1,1
53 Charges administratives	556 883	701 000	490 407	- 66 476	-11,9
54 Charges informatiques	1 927 348	2 800 000	1 478 408	- 448 940	-23,3
55 Prestations de service distinctes et honoraires	558 109	1 315 000	963 287	- 405 178	-72,6
56 Autres charges de biens et services	1 277 243	1 698 000	1 177 285	- 99 958	-7,8
57 Pertes sur débiteurs	- 36 999	101 000	- 193 705	- 156 706	-423,5
59 Amortissements relevant du droit commercial	3 175 246	3 776 000	3 388 910	213 664	6,7
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 233 030	2 150 000	1 853 950	- 379 080	-17,0
Total des revenus	301 299 483	307 681 000	294 333 507	-6 965 976	-2,3
7 Revenus	301 009 667	307 252 000	294 078 423	-6 931 244	-2,3
70 Vente d'éthanol	48 006 596	46 367 000	53 159 342	5 152 746	10,7
30 Charges de marchandises (éthanol)	-45 216 594	-38 721 000	-45 448 730	- 232 136	-0,5
71 Emoluments	699 617	645 000	691 072	- 8 545	-1,2
72 Remboursements	-4 685 694	-5 515 000	-7 327 209	-2 641 515	-56,4
73 Frais de transport à la vente	-2 479 997	-2 509 000	-2 533 457	- 53 460	-2,2
74 Autres compensations	484 240	460 000	365 064	- 119 176	-24,6
75 Revenus des actifs	883 716	2 081 000	955 917	72 201	8,2
76 Recettes fiscales	294 978 342	299 200 000	290 508 323	-4 470 019	-1,5
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 317 463	4 641 000	4 700 814	383 351	8,9
79 Autres revenus	4 021 978	603 000	- 992 713	-5 014 691	-124,7
8 Résultat hors exploitation	289 816	429 000	255 084	- 34 732	-12,0
82 Résultat immobilier	289 816	429 000	255 084	- 34 732	-12,0
Bénéfice net	268 664 809	270 963 000	262 679 872	-5 984 937	-2,2

Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse

CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Total des charges	23 723 197	27 628 000	22 908 919	- 814 278	-3,4
4 Charges de personnel	15 717 269	16 776 000	15 439 010	- 278 259	-1,8
40 Rétribution du personnel	12 351 960	13 050 000	12 082 912	- 269 048	-2,2
41 Cotisations aux assurances sociales	762 215	772 000	748 331	- 13 884	-1,8
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 730 644	1 822 000	1 832 242	101 598	5,9
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	61 982	56 000	55 650	- 6 332	-10,2
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	203 305	206 000	169 389	- 33 916	-16,7
45 Recrutement du personnel	1 280	5 000	615	- 665	-52,0
46 Formation et perfectionnement	98 581	250 000	55 310	- 43 271	-43,9
47 Remboursement des frais	462 173	540 000	457 893	- 4 280	-0,9
48 Autres charges de personnel	45 129	75 000	36 668	- 8 461	-18,7
5 Charges de biens et services distinctes	5 772 898	8 702 000	5 615 959	- 156 939	-2,7
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	580 238	617 000	538 462	- 41 776	-7,2
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	99 251	122 000	111 599	12 348	12,4
53 Charges administratives	482 590	621 000	427 479	- 55 111	-11,4
54 Charges informatiques	1 743 807	2 650 000	1 336 858	- 406 949	-23,3
55 Prestations de service distinctes et honoraires	495 460	1 305 000	698 641	203 181	41,0
56 Autres charges de biens et services	930 267	1 218 000	820 510	- 109 757	-11,8
57 Pertes sur débiteurs	- 30 336	71 000	- 6 474	23 862	78,7
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 471 621	2 098 000	1 688 884	217 263	14,8
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 233 030	2 150 000	1 853 950	- 379 080	-17,0
Total des revenus	292 388 006	298 591 000	285 588 791	-6 799 215	-2,3
7 Revenus	292 098 190	298 162 000	285 333 707	-6 764 483	-2,3
71 Emoluments	552 647	490 000	529 542	- 23 105	-4,2
72 Remboursements	-4 685 694	-5 515 000	-7 327 209	-2 641 515	-56,4
74 Autres compensations	484 240	460 000	365 064	- 119 176	-24,6
75 Revenus des actifs	883 716	2 081 000	955 917	72 201	8,2
76 Recettes fiscales	294 978 342	299 200 000	290 508 323	-4 470 019	-1,5
79 Autres revenus	- 55 240	- 87 000	- 21 350	33 890	61,4
Contribution de couverture d'Alcosuisse	- 59 821	1 533 000	323 420	383 241	640,6
8 Résultat hors exploitation	289 816	429 000	255 084	- 34 732	-12,0
82 Résultat immobilier	289 816	429 000	255 084	- 34 732	-12,0
Bénéfice net	268 664 809	270 963 000	262 679 872	-5 984 937	-2,2

Personnel et organisation

En 2013, la RFA disposait de 138 postes à plein temps (2012: 135), soit trois de plus que l'année précédente. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que plusieurs postes vacants en 2012 ont été repourvus seulement le 1^{er} janvier 2013. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse, situées à Delémont (JU) et à Schachen (LU). Tous ses collaborateurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA). De plus, la RFA forme neuf apprentis de commerce.

Vente d'éthanol

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, exerce le monopole que la Confédération détient sur l'importation d'éthanol. Il importe et vend ainsi de l'éthanol à haut degré destiné à être utilisé dans l'industrie. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise, à savoir la définition des objectifs, le mandat de prestations et l'enveloppe budgétaire, qui lui confèrent l'autonomie nécessaire pour prendre une part active au marché de l'éthanol. En 2013, il a écoulé 39,5 millions de kilogrammes d'éthanol sur le marché suisse. Après un ajustement des prix de référence pour un montant de 1,5 million, les comptes d'Alcosuisse présentent en 2013 une contribution de couverture positive de 0,3 million (sans amortissements ni intérêts théoriques).

Autres remarques sur le compte de résultats

• ad 4 Charges de personnel

Malgré l'augmentation des effectifs, les charges de personnel sont pratiquement identiques à celles du compte 2012 (- 0,1 mio) et inférieures de 1,0 million à celles du budget. Cette évolution s'explique par le fait que la RFA a mené une politique prudente en matière de gestion du personnel.

• ad 51 Entretien, réparations, remplacements, leasing

L'acquisition, en 2012, de nouveau matériel et de matériel de remplacement a permis de réduire les coûts liés à l'entretien et à la location des récipients pour le transport de l'alcool, ce qui a fait diminuer les dépenses par rapport au budget (- 0,7 mio) et au compte de l'année précédente (- 0,4 mio).

• ad 54 Charges informatiques

Les charges informatiques sont inférieures de 1,3 million aux prévisions budgétaires et de 0,4 million au montant inscrit au compte 2012. Cette diminution est due au fait que la réalisation de la solution informatique dédiée à la perception des impôts à la consommation et développée en collaboration avec l'Administration fédérale des douanes et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication a pris plusieurs mois de retard, ce qui a entraîné un report des investissements

informatiques et des dépenses prévues pour ce projet. Outre les affaires courantes et la mise en place de la solution précitée, qui comprend notamment la mise en œuvre technique de la nouvelle législation sur l'alcool, approuvée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement, la RFA doit adapter progressivement ses services informatiques aux normes de la Confédération afin de se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et à son intégration dans l'administration centrale.

• ad 55 Prestations de service distinctes et honoraires

Les dépenses relatives aux prestations de service et aux honoraires sont supérieures de 0,4 million au résultat de l'exercice précédent et inférieures de 0,4 million au montant budgétisé. Le processus politique relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool ayant pris du retard, il n'a pas été possible d'acquiescer toutes les prestations de service externes prévues dans le budget.

• ad 56 Autres charges de biens et services

Ayant diminué en raison d'une réduction des investissements (sans Alcosuisse) et des charges de biens et services, le montant de l'impôt préalable (TVA) perçu sur les prestations à double affectation est la cause principale de la baisse enregistrée au niveau des autres charges de biens et services (- 0,1 mio par rapport au compte 2012 et - 0,5 mio par rapport au budget). Alcosuisse peut déduire l'intégralité de l'impôt préalable de ses acquisitions (TVA), ce qui n'est pas le cas pour la RFA. Pour les acquisitions destinées à la RFA et à Alcosuisse (par ex. matériel informatique), seul l'impôt préalable concernant la part d'Alcosuisse peut être déduit. L'impôt préalable non déductible grève le poste «Autres charges de biens et services».

• ad 57 Pertes sur débiteurs

Les réévaluations des créances relatives aux recettes fiscales et aux livraisons d'éthanol sont en nette baisse par rapport à l'année précédente en raison du faible nombre de faillites de débiteurs constaté en 2013. Une créance importante déjà amortie a pu être partiellement recouvrée grâce au dividende de la faillite.

• ad 6 Prévention de l'alcoolisme

La RFA soutient des organisations et institutions qui, sur le plan suisse ou intercantonal, luttent contre l'alcoolisme par des mesures préventives. Elle accorde des contributions financières à des projets de prévention non seulement dans le cadre de son mandat légal, mais également dans le cadre du Programme National Alcool (financement de projets de prévention nationaux, contrats de prestation conclus avec des organisations non gouvernementales). Sur les 2,2 millions budgétés, un montant de 0,3 million n'a pas pu être utilisé au cours de l'exercice comptable sous revue en raison de retards pris dans certains projets de prévention, qui seront finalement réalisés en 2014.

• ad 72 Remboursements

Les remboursements de redevances fiscales sont supérieurs de 2,6 millions au montant inscrit au compte de l'année précédente et de 1,8 million aux prévisions budgétaires. La baisse des recettes en 2013 s'explique notamment par des retards dans les décomptes relatifs aux exportations d'un gros producteur, de sorte que certains remboursements de 2012 n'ont pu être effectués qu'en 2013.

• ad 75 Revenus des actifs

Les revenus des actifs restent stables par rapport au compte 2012, mais sont inférieurs de 1,1 million au montant budgétisé. Au moment de l'établissement du budget, l'Administration fédérale des finances prévoyait encore un taux de rémunération de 0,75 % pour le compte de placement de la RFA. La baisse du taux durant l'exercice comptable sous revue (0,2-0,55 %) explique la diminution des revenus des actifs.

• ad 79 Autres revenus

Les différences de stock dues aux fermetures des réservoirs, les variations des prix de référence et les préparations à base d'éthanol sont comptabilisées dans le présent groupe de comptes.

Compte de résultats d'Alcosuisse

CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
Total des charges	8 911 477	9 090 000	8 744 716	- 166 761	-1,9
4 Charges de personnel	4 408 788	4 251 000	4 604 677	195 889	4,4
40 Rétribution du personnel	3 533 729	3 540 000	3 723 724	189 995	5,4
41 Cotisations aux assurances sociales	219 365	202 000	229 755	10 390	4,7
42 Cotisations aux assurances du personnel	459 574	383 000	460 819	1 245	0,3
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	12 946	15 000	19 728	6 782	52,4
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	68 135	62 000	62 056	- 6 079	-8,9
45 Recrutement du personnel	20 123	-	4 411	- 15 712	-78,1
46 Formation et perfectionnement	38 643	-	27 677	- 10 966	-28,4
47 Remboursement des frais	48 174	49 000	45 751	- 2 423	-5,0
48 Autres charges de personnel	8 099	-	3 206	- 4 893	-60,4
49 Personnel auxiliaire	-	-	27 550	27 550	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	4 502 689	4 839 000	4 140 039	- 362 650	-8,1
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 938 765	2 190 000	1 610 886	- 327 879	-16,9
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	199 503	221 000	190 459	- 9 044	-4,5
53 Charges administratives	74 293	80 000	62 928	- 11 365	-15,3
54 Charges informatiques	183 541	150 000	141 550	- 41 991	-22,9
55 Prestations de service distinctes et honoraires	62 649	10 000	264 646	201 997	322,4
56 Autres charges de biens et services	346 976	480 000	356 775	9 799	2,8
57 Pertes sur débiteurs	- 6 663	30 000	- 187 231	- 180 568	-2710,0
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 703 625	1 678 000	1 700 026	- 3 599	-0,2
Total des revenus	8 851 656	10 623 000	9 068 136	216 480	2,4
7 Revenus	8 851 656	10 623 000	9 068 136	216 480	2,4
70 Vente d'éthanol	48 006 596	46 367 000	53 159 342	5 152 746	10,7
30 Charges de marchandises (éthanol)	-45 216 594	-38 721 000	-45 448 730	- 232 136	-0,5
71 Emoluments	146 970	155 000	161 530	14 560	9,9
73 Frais de transport à la vente	-2 479 997	-2 509 000	-2 533 457	- 53 460	-2,2
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 317 463	4 641 000	4 700 814	383 351	8,9
79 Autres revenus	4 077 218	690 000	- 971 363	-5 048 581	-123,8
Contribution de couverture	- 59 821	1 533 000	323 420	383 241	640,6

432 Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution fédérale, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées (236,4 mio) est versé à raison de 90 % à la Confédération, au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10 % aux cantons. Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui se sont élevés à 26,3 millions en 2013, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Répartition du bénéfice net de la RFA

Parts	en %	2013 CHF
Confédération	90	236 411 885
Cantons	10	26 267 987
	100	262 679 872

Part du bénéfice net 2013 de la RFA revenant aux cantons

Cantons	Population	Part du bénéfice net (art. 44 de la loi sur l'alcool)
CHF		
Zurich	1 408 575	4 602 582
Berne	992 617	3 243 420
Lucerne	386 082	1 261 540
Uri	35 693	116 629
Schwyz	149 830	489 576
Obwald	36 115	118 007
Nidwald	41 584	135 878
Glaris	39 369	128 640
Zoug	116 575	380 914
Fribourg	291 395	952 146
Soleure	259 283	847 219
Bâle-Ville	187 425	612 420
Bâle-Campagne	276 537	903 597
Schaffhouse	77 955	254 722
Appenzell Rh.-Ext.	53 438	174 611
Appenzell Rh.-Int.	15 717	51 356
Saint-Gall	487 060	1 591 490
Grisons	193 920	633 642
Argovie	627 340	2 049 861
Thurgovie	256 213	837 187
Tessin	341 652	1 116 363
Vaud	734 356	2 399 541
Valais	321 732	1 051 274
Neuchâtel	174 554	570 363
Genève	463 101	1 513 203
Jura	70 942	231 806
Total	8 039 060	26 267 987

433 Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients pour le transport de l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant de 5,4 millions. Dans les faits, ceux-ci se sont élevés à 2,3 millions, dont 1,0 million pour les installations et véhicules d'Alcosuisse (extension de la protection contre les incendies, mousse anti-incendie, revêtement intérieur des réservoirs de la cave, récipients pour le transport de l'alcool, véhicules, etc.), 0,2 million

pour l'administration centrale de la RFA à Berne (système de détection d'incendie, contrôle électronique des accès et système de fermeture) et 1,0 million pour le domaine informatique (plateforme dédiée aux impôts à la consommation, entrepôt de données, etc.). L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats se monte à 3,4 millions (voir poste 59). En outre, des mesures de construction (0,4 mio), un progiciel de gestion intégrée (entreprise resource planning application [ERP]) (0,2 mio) et des valves pneumatiques manuelles (0,5 mio) ont été portés à l'actif pour Alcosuisse. Les amortissements ont été entièrement imputés aux réserves du centre de profit.

434 Bilan de la RFA

CHF	31.12.2012	31.12.2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Actif				
Actif circulant	331 970 458	326 263 123	-5 707 335	-1,7
Liquidités	12 412 180	13 813 102	1 400 922	11,3
Compte courant de la Confédération	259 248 620	259 445 372	196 752	0,1
Créances sur des tiers	28 823 493	26 974 425	-1 849 068	-6,4
Actif transitoire	7 045 554	7 485 281	439 727	6,2
Stocks	24 440 611	18 544 943	-5 895 668	-24,1
Actif immobilisé	10 739 332	9 602 875	-1 136 457	-10,6
Biens d'investissement	10 639 332	9 502 875	-1 136 457	-10,7
Participations dans alcosuisse sa	100 000	100 000	-	0,0
Total du bilan	342 709 790	335 865 998	-6 843 792	-2,0
Passif				
Capitaux de tiers	7 347 997	7 541 822	193 825	2,6
Engagements courants	4 643 787	4 155 271	- 488 516	-10,5
Passif transitoire	1 698 982	2 623 551	924 569	54,4
Provisions	1 005 228	763 000	- 242 228	-24,1
Capital propre	335 361 793	328 324 176	-7 037 617	-2,1
Fonds d'exploitation de la RFA	62 024 973	62 024 973	-	0,0
Réserves	4 672 011	3 619 331	-1 052 680	-22,5
Bénéfice net	268 664 809	262 679 872	-5 984 937	-2,2
Total du bilan	342 709 790	335 865 998	-6 843 792	-2,0

Remarques sur le bilan

- **Liquidités**
Les liquidités, fonds du compte courant de la Confédération compris, ont augmenté de 1,6 million en 2013.
- **Créances sur des tiers**
Les créances sur la Confédération s'élèvent à 3,2 millions. Les créances sur des tiers comprennent des réévaluations d'un montant de 0,4 million.
- **Stocks**
L'évaluation des stocks d'éthanol se réfère aux prix du marché. Pour définir les prix de vente qui seront pratiqués sur le marché suisse, Alcosuisse doit tenir compte des prix de référence. Ces derniers sont régulièrement adaptés aux prix de revient correspondants. Une réserve a été constituée pour couvrir les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (conformément à l'art. 3a, al. 2, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA). S'élevant à 0,4 million, les réserves sur les stocks d'éthanol demeurent inchangées par rapport à l'année précédente.

L'ajustement des prix de référence dépend de la situation sur le marché. Si Alcosuisse a dû augmenter ces derniers en 2012, il a de nouveau pu les baisser en 2013 en raison d'une évolution positive du marché.

- **Biens d'investissement**
La valeur d'acquisition de l'ensemble des biens d'investissement s'élève à 95,7 millions, tandis que les amortissements cumulés atteignent 86,2 millions. La différence de 9,5 millions correspond à la valeur comptable.

Immeubles situés à la Länggassstrasse à Berne

La RFA est propriétaire de deux bâtiments administratifs à Berne, à savoir un bâtiment de style Art Nouveau situé à la Länggassstrasse 31 et un bâtiment plus récent situé à la Länggassstrasse 35 et 37. Ces deux immeubles figurent dans l'inventaire des monuments historiques. En raison des défauts parfois considérables que présentait l'enveloppe du bâtiment le plus récent, la RFA a commandé une étude sur les travaux d'assainissement requis. Cette étude a révélé qu'il fallait effectuer d'urgence des travaux de rénovation s'élevant à 0,1 million et prévoir ces prochaines années des mesures d'assainissement globales d'un montant d'environ 23 millions. La valeur comptable du bâtiment le plus récent est de 1,5 million et celle du bâtiment Art Nouveau de 0,1 million. Réévalués sur recommandation du Contrôle fédéral des finances (CDF), les deux immeubles de la RFA ont une valeur vénale de 22 millions (bâtiment le plus récent) et de 8,6 millions (bâtiment Art Nouveau) au 31 décembre 2013.

- **Participations dans alcosuisse sa**
La création d'alcosuisse sa a permis de protéger le nom du centre de profit. alcosuisse sa est une société anonyme sans activité. C'est le centre de profit du même nom qui exerce une activité commerciale.
- **Engagements courants**
Les engagements envers la Confédération s'élèvent à 1,7 million. La dette envers PUBLICA est de 0,3 million. La RFA doit encore honorer d'autres engagements envers les CFF, Swisscom et la Poste.
- **Provisions**
La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA a pu être réduite, passant ainsi de 0,7 million à 0,6 million. Des provisions d'un montant de 0,2 million sont disponibles pour les cas juridiques susceptibles d'entraîner des coûts et pour les frais de transport à la vente d'éthanol.
- **Fonds d'exploitation de la RFA**
Le fonds d'exploitation de la RFA s'élève toujours à 62 millions.
- **Réserves**
Des acquisitions d'un montant total de 1,1 million ont été effectuées durant l'exercice 2013 (montage de bureaux, valves pneumatiques manuelles, ERP, etc.) et imputées sur les réserves.
- **Sûretés fournies par des tiers**
Les sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) fournies pour couvrir les redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux et des entrepôts sous scellés s'élèvent à 52,5 millions.
- **Valeurs d'assurance**
La valeur d'assurance des immeubles de la RFA se monte à 56,4 millions. Une assurance responsabilité civile, une assurance de choses et une assurance immobilier ont été contractées pour Alcosuisse, réduisant ainsi les risques encourus par la Confédération.

444 Révision du compte

Le CDF a révisé le compte 2013 et en recommande l'approbation.

Projet

Arrêté fédéral V concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2013

du # juin 2014

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹,
vu le message du Conseil fédéral du 26 mars 2014²,

arrête:

Art. 1

Les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 sont approuvés.

Le bénéfice net de 262 679 872 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération pour
l'AVS/AI 236 411 885 francs
- Part des cantons pour combattre
les causes et les effets de l'abus de
substances engendrant la dépendance 26 267 987 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF

